



# LE DEVOIR

## Eliahu Inbal aimerait diriger l'OSM

Treize personnes formeront le comité de sélection, présidé par le recteur de McGill

Invité à la fin du mois à diriger l'OSM lors du Festival de Lanaudière, le chef Eliahu Inbal laisse entendre qu'il serait intéressé à prendre la direction permanente de l'OSM et à succéder à Charles Dutoit, si on lui en faisait la proposition.

FRANÇOIS TOUSIGNANT

L'Orchestre symphonique de Montréal, on le sait, se cherche un directeur artistique, un chef permanent donc, quelqu'un qui peut organiser les saisons, choisir et trouver les invités tant à la baguette que comme soliste. Et qui a de la stature.

Ainsi, au détour d'une entrevue accordée au *Devoir* en prévision de son passage au Festival de Lanaudière, le chef Eliahu Inbal vient de laisser entendre qu'il serait intéressé à prendre la direction de l'OSM et à succéder à Charles Dutoit, si on lui en faisait la proposition. Ce chef, né à Jérusalem en 1936, est l'invité du Festival de Lanaudière pour diriger l'OSM, solistes et chœurs, pour le concert officiel d'ouverture le 28 juin prochain. Il fut pendant 16 ans (de 1970 à 1986) chef de l'Orchestre symphonique de la radio de Francfort sur le Main, qu'il a mené à des sommets mondialement reconnus, trois ans à la tête de l'opéra La Fenice de Venise, il est actuellement «titulaire» de l'Orchestre symphonique de Berlin (celui de l'Est, à ne pas confondre avec le Philharmoniker de l'ancien Berlin Ouest, celui de Claudio Abbado, Karajan et Furtwängler) et chef honoraire de la RAI (Radio italienne) à Turin.



Eliahu Inbal

Son catalogue discographique est... imposant. Il a déjà dirigé l'OSM. «Ce sont des musiciens que j'aime beaucoup, mais la salle où se produit l'orchestre [à savoir la salle Wilfrid-Pelletier] me semble plutôt médiocre.» C'est le début d'une ouverture qui va plus loin. C'est que, sans briguer ouvertement la succession de son ami Charles Dutoit, Eliahu Inbal confie

VOIR PAGE A 8: OSM

## Incendie de BPC à Saint-Basile

### 14 ans plus tard, Chapleau «libère sa conscience»

D'APRÈS LA PRESSE CANADIENNE

Près de 14 ans après le gigantesque incendie de l'entrepôt de BPC de Saint-Basile-le-Grand, l'homme soupçonné puis acquitté du crime en 1989 a rendu visite aux policiers, hier matin, «afin de vider son cœur et de libérer sa conscience», selon son avocat. Il a par la suite été libéré.

Pourtant, Alain Chapleau serait aujourd'hui disposé à avouer être celui qui a allumé l'incendie qui avait obligé l'évacuation de plus de 3300 personnes, selon le chroniqueur judiciaire et policier Claude Poirier, qui l'a accompagné aux bureaux de la Sûreté du Québec. L'avocat de M. Chapleau, le criminaliste Robert LaHaye, était également avec son client lorsqu'il s'est livré à la police.

L'homme de 42 ans a téléphoné à M. Poirier de son domicile de St-Jérôme, mardi soir, disant avoir

VOIR PAGE A 8: CHAPLEAU

#### INDEX

Actualités.....	A 2	Éditorial.....	A 6
Annonces.....	B 5	Idées.....	A 7
Avis publics..	B 4	Les sports.....	B 6
Bourse.....	B 2	Mots croisés..	B 4
Culture.....	B 8	Télévision.....	B 7
Économie.....	B 1	Météo.....	B 5

## Les colonnes de la Création



REUTERS

CETTE SPLENDIDE image panoramique des «colonnes de la Création» a été prise en 1995 par le télescope spatial Hubble et captée récemment par un observatoire américain. Situées au cœur de la nébuleuse de l'Aigle, les colonnes constituent une pouponnière géante pour les étoiles nouvellement nées. La plus grande des trois colonnes mesure environ quatre années-lumière de la base à la pointe. Les «colonnes de la Création» ne représentent qu'une petite partie de cette nouvelle image à haute résolution captée à l'Observatoire de la Fondation nationale de la science, en Arizona.

#### HORS-JEU

## JAAA!

Il paraît, selon une annonce qui passe 1000 fois par jour à TSN, que rares sont les choses qui n'ont pas de prix en ce bas monde, et que pour tout le reste il y a MasterCard. Un message de la plus haute sagesse, dont on peut tirer l'enseignement de la semaine: nanti de toutes les cartes de crédit de l'univers, vous ne parviendriez quand même pas à acheter un but.



Jean Dion

On se répète, mais bon, ce n'est pas pire que ce que font bien des journalistes d'enquête qui vont voir des matchs de la Coupe du monde de football dans des bars et pondent plusieurs fois la semaine des reportages édifiants où on apprend qu'il y a beaucoup de gens qui vont voir les matchs dans des bars. On se répète, mais on ne peut pas ne pas citer texto Marcelo Bielsa, l'entraîneur de l'équipe d'Argentine, qui nous a résumé ça comme un grand: «Nous avons eu 20 bonnes chances de marquer, mais le ballon n'a pas voulu entrer dans le filet. Quand ça ne rentre pas, ça ne rentre pas.»

Et pourtant, les Argentins, ce n'est pas une vue de l'esprit, ils ont attaqué, attaqué, attaqué encore, ils ont aussi attaqué puis attaqué de nouveau, et entre deux attaques, ben, ils en profitaient pour attaquer. Le gardien suédois Magnus Hedman lui-même racontait hier qu'il n'avait jamais vu ça, et selon mes sources horticoles postées à Miyagi, une chance que

VOIR PAGE A 8: FOOT

■ Autres informations en page B 6



REUTERS

Non seulement les Suédois sortent du groupe de la mort, mais ils terminent en tête.

## Vers un revenu minimum garanti

Québec veut investir 1,5 milliard en cinq ans pour combattre la pauvreté

MARIO CLOUTIER  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Québec plonge tête première dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en créant une loi contraignante pour l'Etat et un tout nouveau revenu de solidarité, forme de revenu minimum garanti. Ces mesures ne seront toutefois effectives qu'en 2003, après un débat public tenu en commission parlementaire à l'automne. En tout, c'est 1,5 milliard de dollars que le gouvernement Landry compte injecter afin de diminuer sensiblement le nombre de Québécois pauvres d'ici cinq ans.

Ce montant s'ajoute à celui de 1,3 milliard consacré depuis un an aux plus démunis et comprenant l'indexation annuelle automatique de l'aide sociale, l'amélioration de l'impôt des particuliers, la création de logements sociaux et le développement de l'économie sociale.

La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté devrait donner des «résultats éblouissants», a déclaré le premier ministre Landry en conférence de presse, flanqué de ses ministres Linda Goupil, Nicole Léger et Jocelyne Caron. Mais cette stratégie n'a rien de politique, a-t-il tenu à ajouter. Ceux qui verront des res-

VOIR PAGE A 8: REVENU

Lire aussi en page A 3

■ Le débat est ouvert  
■ De l'opportunisme politique

## Réforme au secondaire

### Simard confirme le retard d'un an

La négociation de la convention collective constitue la clé du succès

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
LE DEVOIR

Le sort de la réforme au secondaire est intimement lié à la prochaine négociation de la convention collective avec les enseignants. En effet, les clés du succès de cette réforme, dont l'implantation est repoussée d'un an, reposent notamment sur des modifications dans l'organisation du travail des enseignants et une nouvelle structure du temps scolaire.

«Un chantier qui se poursuit», tel était le titre de la présentation du ministre de l'Éducation, Sylvain Simard, qui faisait hier le point sur les importants changements à venir dans le réseau secondaire. Si plusieurs des volets présentés sont effectivement encore «en chantier» — le programme de formation est en rédaction, la politique d'évaluation aussi, les manuels ne sont pas prêts —, le ministre affirme miser d'abord sur un retour aux matières de base (plus de français et d'histoire), et particulièrement sur un meilleur encadrement des élèves. Si cet encadrement est l'une des clés du succès de la

VOIR PAGE A 8: RÉFORME

**festival 2002**  
Présence autochtone  
10 au 21 juin à Montréal  
[www.nativelynx.qc.ca](http://www.nativelynx.qc.ca)  
info festival: (514)573-VUES

**Lune métisse** contes et légendes  
Grande scène du parc Émilie-Gamelin  
le 13 juin à 21 h  
Metro Berri-Uqam

## LES ACTUALITÉS

Moratoire sur les commandites

## Les festivals seront branchés sous peu

HÉLÈNE BUZZETTI  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le ministre des Travaux publics, Ralph Goodale, prendra une décision très prochainement à propos du moratoire imposé au programme de commandites, moratoire qui met en péril la viabilité financière de plusieurs festivals estivaux.

«Le ministre a imposé un moratoire sur le programme. Il est en train de changer le système. Il aura quelque chose à annoncer, je l'espère, dans les jours à venir», a indiqué en Chambre le premier ministre Jean Chrétien.

Le Devoir avait révélé la semaine dernière que le Festival Juste pour rire était dans l'incertitude parce que sa commandite de 350 000 \$ avait été bloquée. Les frais du Festival ayant déjà été engagés (la grande messe de l'humour débute dans quatre semaines), ses organisateurs craignent pour son équilibre budgétaire.

Pas question pour autant de verser des sommes forfaitaires à ces événements question qu'ils passent l'année, a averti M. Goodale. «Même si je veux répondre rapidement, je dois m'assurer que les contribuables en ont pour leur argent.»

«Je sais que ce délai a été difficile pour beaucoup d'organisations locales. Mais je sais aussi que bien qu'ils croient à la validité et au succès de leurs événements locaux, ils croient à la transparence, l'imputabilité et l'intérêt public. J'essaie d'équilibrer ces deux aspects.»

## Un témoin hésitant

Par ailleurs, Charles Guité, l'ex-fonctionnaire à la retraite qui a dirigé le programme de commandites, a fait savoir par son avocat qu'il ne comparait pas devant le comité des Comptes publics pour répondre aux questions des députés. On attend toujours la réponse de son successeur Pierre Tremblay. MM. Guité et Tremblay ont été identifiés par la Vérificatrice générale comme ayant contrevenu à «toutes les règles» de gestion publique.

Le comité décidera ce matin s'il émettra une citation à comparaître pour M. Guité, ce qui aurait le même poids qu'un *sub poena*. Techniquement, un comité de la Chambre des communes peut faire emprisonner un témoin qui refuse de se présenter devant lui. La dernière fois que ce pouvoir a été utilisé, c'était en 1913.

FINANCEMENT DES CAMPAGNES AU LEADERSHIP

## Kingsley obtient ce qu'il demandait depuis 1996

La pression publique a forcé le pouvoir politique à bouger plus vite que ce qu'avait prévu le directeur général des élections

MANON CORNELLIER  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le financement des campagnes à la direction des partis politiques ne sera vraiment transparent qu'une fois soumis au contrôle de la loi électorale fédérale et le premier ministre Jean Chrétien n'avait d'autre choix que de le promettre dans le contexte actuel, laisse entendre le directeur général des élections, Jean-Pierre Kingsley.

«J'ai toujours cru qu'il n'était pas suffisant d'avoir des règles qui touchent seulement les ministres car il n'y a pas qu'eux qui sont candidats et il n'y a pas que le parti au pouvoir qui vit des courses au leadership», a-t-il confié en entrevue. M. Kingsley demande depuis 1996 que la loi soit changée pour englober les courses au leadership et il était ravi de lire un engagement en ce sens du premier ministre mardi.

M. Kingsley admet qu'il n'avait pas prévu, à la lumière des signaux passés, voir le gouvernement bouger à cette vitesse. «C'est plus rapide que ce à quoi je m'attendais. Je m'attendais qu'avec le temps les choses arriveraient. Mais il y a un climat reconnu qui facilite énormément la chose du côté du débat public et donc politique.»

La nécessité d'amender la loi électorale est apparue d'autant plus évidente hier, après que le *National Post* a fait état d'un souper tenu en novembre dernier à Terre-Neuve en faveur du leadership de Brian Tobin, alors ministre fédéral de l'Industrie. Au moins 12 des 14 personnes présentes auraient pris l'engagement de verser 75 000 \$ à sa caisse. Du nombre, deux dirigeaient des entreprises faisant l'objet d'une enquête du Bureau de la concurrence, un organisme dont M. Tobin était responsable. Selon le *Post*, l'essentiel de l'argent n'aurait pas été réclamé après que M. Tobin eut claqué la porte du cabinet fédéral en janvier dernier.

On ignore si M. Tobin a décidé ou non de conserver cet argent en vue d'une éventuelle course au leadership. Il refusait tout commentaire sur cette affaire hier et au moins une personne proche de lui a nié qu'il songe à un retour en politique.

S'il décidait de garder ces fonds, rien dans les

règles actuelles ne l'obligerait à dévoiler ses sources de financement. M. Chrétien a annoncé des lignes directrices exigeant des ministres qu'ils divulguent les noms de leurs donateurs. Mais comme il l'a répété hier, il ne peut forcer la main de ceux qui ont quitté le cabinet ou la vie publique, comme Brian Tobin.

«Avec les propositions faites par le premier ministre, une telle chose serait connue du public à l'avenir. Une fois la loi amendée, tous les candidats dans tous les partis, qu'ils soient ministres, députés ou non, devront tout déclarer. C'est une façon de souligner qu'on reconnaît que c'est le genre de choses que le public devrait savoir», de dire Jean-Pierre Kingsley.

En plus de ses lignes directrices, M. Chrétien a proposé pour l'automne une réforme de la loi électorale fédérale qui mettrait fin à la plupart des «trous noirs» que dénonce le Directeur général des élections depuis des années. Bien que le résultat final dépende de la future consultation avec les partis d'opposition, Jean Chrétien a affirmé des intentions qu'on ne lui connaissait pas.

Ainsi, précise son document d'information, les fiducies mises sur pied à des fins politiques, les associations de circonscription et les organisations provinciales devront divulguer les noms des donateurs à l'origine des fonds versés à un candidat ou à un parti. Les députés qui ont établi des fiducies personnelles

devront dévoiler régulièrement la source de leurs dons. Des reçus devront aussi être émis pour toutes les contributions au processus politique.

Malgré la résistance passée et même récente de son parti, M. Chrétien dit souhaiter que les courses à la direction d'un parti et à l'investiture soient régies par la loi. Les candidats au leadership devront faire rapport de leurs revenus et de leurs dépenses. Les personnes qui veulent poser leur candidature dans un comté seront soumises aux mêmes contraintes.

Il suggère aussi de limiter les contributions versées par les entreprises, les syndicats et les particuliers, d'offrir des crédits d'impôt un peu plus généreux aux particuliers et, «si nécessaire», des subventions gouvernementales aux partis pour compenser les pertes éventuelles de dons.

## Les contributeurs pourront récupérer leur argent et conserver ainsi l'anonymat

HÉLÈNE BUZZETTI  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Contrairement à sa collègue Sheila Copps, le vice-premier ministre John Manley permettra à ceux qui ont versé de l'argent en vue de sa campagne au leadership d'être remboursés s'ils ne veulent pas que leur nom soit dévoilé.

«Si je n'ai pas l'argent, je ne crois pas que le nom [du donateur] devrait être rendu public», a-t-il déclaré hier.

M. Manley, qui n'a jamais caché son intention de participer à une éventuelle course à la chefferie du Parti libéral, soutient qu'il avait averti ses financiers dès le départ de l'éventualité d'une publication de leur nom. Le premier ministre Jean Chrétien a annoncé mardi que tous les aspirants à sa succession qui siègent au Cabinet devraient d'ici 30 jours rendre publique la liste de leurs donateurs. Mais rien n'interdit que l'argent leur soit plutôt remboursé et que leur anonymat soit ainsi conservé.

M. Manley s'est dit à l'aise avec ces nouvelles règles. «Je n'ai pas d'objection. Mon problème, c'est que je n'ai probablement pas assez de donateurs. Il faudra peut-être que j'en invente pour que j'aie l'air sérieux!»

L'autre candidat au leadership, le ministre de l'Industrie Allan Rock, n'a pas voulu se prononcer sur la question, disant ne pas avoir de position sur le sujet. «Ce n'est pas arrivé encore, c'est une question hypothétique.»

Lui aussi se dit d'accord avec les nouvelles règles. «Je vais informer tous mes donateurs à l'avance qu'ils vont être identifiés publiquement. Jusqu'à date, les choses vont bien et j'ai l'intention de divulguer tous les détails.»

Quant à l'ex-ministre Brian Tobin, à qui les règles ne s'appliquent pas en théorie, on n'a pu rejoindre son équipe pour poser cette question.

La ministre du Patrimoine, Sheila Copps, avait déclaré au *Devoir* mardi soir qu'elle ne prévoyait pas que ses financiers demandent un remboursement puisqu'elle les avait avertis qu'elle publierait leurs noms, qu'elle y soit contrainte ou pas. Mme Copps, qui avait pris part à la course à la chefferie en 1990, avait rendu cette liste publique à l'époque.

La divulgation des noms des donateurs est devenue un enjeu parce qu'on craint que les ministres se soient potentiellement mis en conflit d'intérêt en acceptant des dons d'entreprises ou de particuliers faisant affaire avec leur ministère.

Quant la presse a demandé à Allan Rock si cela lui était déjà arrivé, il a répondu: «Je ne sais pas. Je rendrai la liste publique et vous jugerez par vous-même.»



Jean-Pierre Kingsley

LE DEVOIR

Marijuana

## Les États-Unis maintiennent la ligne dure

BRIAN MYLES  
LE DEVOIR

Les autorités américaines ne reconnaissent aucune vertu thérapeutique à la marijuana et persistent à croire qu'il faut maintenir la ligne dure à l'égard de la drogue illicite la plus utilisée sur le continent.

Au nom des enfants et d'un idéal de société, le grand responsable de la lutte antidrogue aux États-Unis, John Walters, a réitéré l'engagement de son pays à freiner l'usage de la marijuana, hier, lors de son passage à Québec dans le cadre de l'assemblée annuelle du Collège on problems of drug dependence.

Le tsar de la lutte anti-drogue s'est bien gardé de condamner le Canada, qui s'est éloigné de l'approche répressive américaine dans deux récentes initiatives. Le Canada a permis, par l'entremise de son ministre de la Santé, à quelques centaines de citoyens de fumer du cannabis pour apaiser leurs souffrances. Sous la houlette de Pierre-Claude Nolin, un comité spécial du Sénat a par ailleurs initié un débat public sur la légalisation de la mari.

Sur l'aspect médical, M. Walters s'est montré on ne peut plus clair. «Nous n'avons pas trouvé d'efficacité à la marijuana.» Quant à la légalisation, ce n'est pas une option valable. «On n'élimine pas l'ampleur du problème en légalisant [la marijuana]», a-t-il dit.

EN BREF

## Se protéger contre les prédateurs sexuels

(PC) — Des citoyens réclament une loi plus sévère pour suivre à la trace les déplacements des prédateurs sexuels. Une pétition en ce sens, signée par 22 640 personnes, a été déposée hier à l'Assemblée nationale par la députée de Bourassa, Michèle Lamquin-Ethier. La pétition réclame une loi spéciale, qui devrait forcer les services correctionnels à aviser les policiers des déplacements de tout prédateur sexuel ou pédophile connu. De plus, un système d'échange d'informations au sujet des prédateurs devrait être mis en place et lier tous les corps policiers, réclament les pétitionnaires. Le système devrait permettre de retracer facilement les allées et venues des personnes ayant déjà été identifiées comme prédateurs sexuels. Ce système devrait être nommé Alexandre Livernoche, pour honorer ce jeune garçon de 13 ans assassiné le 4 août 2000 à Sorel. Un récidiviste, Mario Bastien, a été depuis condamné pour ce crime.

## Une médaille aux soldats de l'opération Apollo

(PC) — Tous les soldats de l'armée de terre des Forces canadiennes recevront la même médaille pour souligner leur participation à la lutte au terrorisme, dans le cadre de l'opération Apollo. Sauf que ce souci d'égalité dans les récompenses offerts n'est pas sans déplaire à certains d'entre eux, qui jugent le procédé injuste. Car certains soldats des

forces terrestres déployées en Afghanistan estiment que leur travail, effectué dans des conditions difficiles, a été de loin plus exigeant et dangereux que celui de leurs collègues de l'armée de l'air ou de la marine, et ils souhaiteraient par conséquent que leur effort supplémentaire soit récompensé à sa juste valeur par leur pays.

## La guerre aux moustiques

(PC) — Pendant que des Canadiens chassent les moustiques l'été en tentant de les écraser, les résidents de Gladstone ont recours aux chauves-souris pour chasser les méchants suceurs de sang. Au lieu d'utiliser des vaporisateurs chimiques, cette ville du sud-est du Manitoba a décidé de recruter des chauves-souris pour son programme de contrôle des insectes nuisibles. La municipalité a acheté 22 abris pour chauve-souris au coût de 25 \$ chacun dans l'espoir d'attirer les mammifères nocturnes, grands amateurs de moustiques. La mairesse Catherine Smith se dit confiante que l'expérience sera payante. «C'est un moyen beaucoup moins onéreux que de devoir vaporiser chaque année», a-t-elle déclaré, ajoutant que «si cela a du succès, alors d'autres régions vont s'y intéresser». Mme Smith assure que la réaction des résidents à cette idée a été positive, certains ayant construit leur propre abri à chauve-souris. Les responsables de Gladstone ont également pensé utiliser les chauves-souris comme un moyen de promotion de la ville auprès des touristes. «Nous avons réfléchi à cela, parce que, autant que nous sachions, nous sommes la seule ville qui a essayé ça ou qui va l'essayer», a dit Mme Smith.



## LES SERVICES DE SANTÉ ROYAL OTTAWA

## DEMANDE DE QUALIFICATIONS

## DEMANDE DE QUALIFICATIONS EN VUE DE CONCEVOIR, BÂTIR, FINANCER, POSSÉDER, EXPLOITER, GÉRER ET ENTREtenir UN NOUVEL HÔPITAL À OTTAWA, EN ONTARIO

Les Services de santé Royal Ottawa invitent les parties intéressées à donner suite à une Demande de qualifications (DQ) en vue de concevoir, bâtir, financer, posséder, exploiter, gérer et entretenir un nouvel établissement Royal Ottawa de 188 lits, permettant ainsi aux Services de santé Royal Ottawa de concentrer leur attention sur les services de santé.

Selon le plan préliminaire du projet de réaménagement de l'Hôpital Royal Ottawa, l'établissement occuperait une superficie de 385 000 pieds carrés sur un terrain de près de 26 acres à Ottawa, en Ontario.

Les soumissionnaires doivent posséder une expérience pertinente des centres hospitaliers et établissements de soins de longue durée, des services de gestion immobilière et de l'aménagement, en plus de posséder la capacité financière requise.

Les Services de santé Royal Ottawa jouent un rôle de chef de file dans le domaine de la santé mentale. Cette organisation, affiliée à l'Université d'Ottawa, offre des soins psychiatriques spécialisés aux résidents de l'est de l'Ontario. Des soins cliniques sont offerts à ces deux emplacements où l'accent est mis sur la recherche et l'enseignement.

Le projet de réaménagement de l'Hôpital Royal Ottawa, l'un des nouveaux hôpitaux en Ontario qui seront bâtis par le biais d'un partenariat public-privé, est une initiative conjointe de la Société ontarienne SuperCroissance et du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario.

Seules les parties qui satisfont aux conditions du processus DQ peuvent soumissionner pour ce projet. Vous avez jusqu'au **26 juillet 2002** pour donner suite à la DQ.

Les parties qui aimeraient recevoir une copie de la DQ et la trousse d'information connexe doivent s'inscrire auprès de :

M. Graham Bird - GBZW  
Gestionnaire de projet - Réaménagement de l'Hôpital Royal Ottawa  
1145, avenue Carling, Ottawa (Ontario) K1Z 7K4

Téléphone : (613) 722-6521, poste 6444  
Télécopieur : (613) 761-6002

Vous pouvez obtenir des informations sur le projet en consultant notre site web à [www.royalottawahospital.com](http://www.royalottawahospital.com).

Les soumissionnaires devront acquitter des frais non remboursables pour s'inscrire et recevoir la DQ ainsi que la trousse d'information connexe. Une réunion des soumissionnaires inscrits se tiendra le **25 juin 2002** à Ottawa. Vous trouverez des renseignements plus détaillés à ce sujet dans la DQ.

Les renseignements fournis ici sont de nature générale seulement. Ils peuvent changer et sont appelés à changer de temps à autre, compte tenu du caractère unique et innovateur de ce projet. Les Services de santé Royal Ottawa n'assument aucune responsabilité à l'égard de toute erreur ou omission pouvant survenir, ou de tout fait, renseignement ou point qui différerait des renseignements présentés ici.

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS



Michel David

## Le bulletin de l'opposition

Mario Dumont a réussi à bousculer non seulement les plans du gouvernement, mais également ceux de l'opposition officielle, qui n'est certainement pour rien dans la déconfiture du PQ. On peut discuter son programme, qui semble en perpétuelle évolution, mais le chef de l'ADQ a indéniablement dominé la scène politique québécoise depuis la victoire de son parti à l'élection partielle dans Saguenay. A

Certains voient dans la députée de Bonaventure, Nathalie Normandeau, une future chef de PLQ. C'est aller un peu vite en affaires. Mme Normandeau est nettement la meilleure de son camp à l'Assemblée nationale, mais on attend toujours la publication d'une politique un peu articulée en matière de développement régional. B

Contrairement à la plupart de ses collègues, qui se contentent de critiquer, il arrive fréquemment au porte-parole libéral en matière d'Énergie et Ressources, Claude Béchard (Kamouraska-Témiscouata) d'y aller de suggestions plus constructives. Le mois dernier, il a proposé une série de mesures pour venir en aide à l'industrie du bois d'œuvre, mise à mal par la surtaxe imposée par les États-Unis. B

Depuis le début de la session, le député de Vaudreuil, Rémi Marcoux, a talonné le ministre de l'Éducation, Sylvain Simard, pour lui faire admettre que la réforme scolaire serait bel et bien retardée. M. Marcoux n'est pas le plus spectaculaire des parlementaires, mais M. Simard lui-même a dû reconnaître la valeur de sa contribution aux travaux parlementaires. B

Le nouveau député adéquate de Saguenay, François Corriveau, a accompli un bel exploit en raflant un siège que les libéraux étaient convaincus de ravir au PQ. On peut très bien comprendre qu'il soit un peu nerveux à l'Assemblée nationale, mais il devra apprendre à se calmer quand la présidente de l'Assemblée nationale lui adresse des remontrances. Il devra également s'habituer aux sarcasmes des libéraux. Son chef se fait insulter depuis huit ans. Il s'est même fait traiter de «petit crosseur» par le prédécesseur de Louise Harel. B-

Le porte-parole libéral en matière de Santé, Jean-Marc Fournier, avait la partie belle face à Rémy Trudel. Il est nettement plus difficile de jouer avec les chiffres face à un comptable. Le député de Château-Guay illustre très bien l'incapacité des libéraux de présenter une alternative crédible au gouvernement Landry. Quand il a dévoilé son plan pour un «gouvernement de la santé», commentateurs et analystes ont été pratiquement unanimes à le décrier. C-

Le leader de l'opposition, Pierre Paradis, n'a pas à être fier de sa fin de session. Aussi inquiets que les péquistes du résultat des élections partielles de lundi prochain, les libéraux ont manqué à leur devoir d'opposition en laissant le gouvernement mettre prématurément fin aux travaux parlementaires, plutôt que de laisser à Mario Dumont le loisir de triompher à l'Assemblée nationale. C-

Le porte-parole de l'opposition en matière constitutionnelle, Benoît Pelletier (Chapleau), n'a pas été très convaincant quand il a tenté d'expliquer pourquoi le PLQ avait tant tardé à joindre sa voix à celle du gouvernement pour dénoncer le déséquilibre fiscal entre Ottawa et les provinces. Encore une fois, l'intérêt du parti a semblé prendre le pas sur celui de la patrie. C-

À chaque session, le député de Saint-Laurent, Jacques Dupuis, perd un peu plus de crédibilité. En février dernier, il a cru découvrir que des motards criminalisés s'étaient infiltrés parmi les agents correctionnels. La SQ a fait enquête et n'a rien trouvé. M. Dupuis a fait la proposition la plus loufoque de l'année en réclamant la tenue d'une enquête publique pour déterminer le rôle que son propre parti a pu jouer dans l'embauche d'un détective privé pour épier les faits et gestes de l'ancien président de la SAQ, Gaétan Frigon. D

Egal à lui-même, le député de Marquette, François Ouimet, pensait avoir détéré un autre scandale dans le coût des rénovations de l'édifice Honoré-Mercier, qui abritait les bureaux du premier ministre depuis l'époque de Louis-Alexandre Taschereau, jusqu'à ce que Robert Bourassa démenage au bunker. «Bernard, c'est assez!», a-t-il lancé. Tout le monde a ri de lui. D

On savait que son collègue de Chomedey, Thomas Mulcair, pouvait être très vicieux dans ses questions à l'Assemblée nationale, mais il a dépassé les bornes de la goujaterie quand il a qualifié l'ancien ministre Yves Duhaime de «vieille plotte», qu'il désirait voir condamnée à la prison pour trafic d'influence. En fait, il semble que M. Mulcair ait plutôt dit «vieille guidoune», mais il n'a pas cru bon d'insister pour rectifier les faits. E

Le club des silencieux du PLQ a perdu la moitié de ses membres au cours des derniers mois. À la session d'automne, huit députés n'avaient posé aucune question à l'Assemblée nationale. Trois d'entre eux sont encore une fois demeurés muets: André Bourbeau (Laporte), William Cusano (Viau) et Réjean Lafrenière (Gatineau). Robert Middlemiss (Pontiac) s'est joint au groupe. Alors qu'on le croyait à son dernier mandat, M. Bourbeau laisse courir la rumeur qu'il pourrait se représenter. Certains disent que ce grand amateur d'art lyrique vise le ministère de la Culture; d'autres lui prêtent l'intention de troquer ce comté très sûr pour les libéraux contre la promesse d'être nommé président de la Place des Arts. E

Comme chacun sait, le mieux est l'ennemi du bien. En devenant la première femme à accéder à la présidence de l'Assemblée nationale, Louise Harel s'est donné comme mission de polir les mœurs parlementaires. L'intention est certainement louable, mais il ne faudrait pas sauter par-dessus le cheval. Dans son grand désir de bienséance, Mme Harel a décidé d'interdire des mots aussi usuels en politique que «démagogie» ou «arrogance».

Il est désormais interdit de dire que le ridicule peut tuer. Mme la Présidente estime en effet que c'est blessant. Accuser l'opposition libérale d'être «complice» d'Ottawa est également défendu. Vive les élections, parce que les débats risquent de devenir bien ennuyants.

mdavid@ledevoir.com

Entente de principe avec les Innus

## Les Blancs n'y perdent rien

Les négociateurs font connaître les termes de l'entente afin de faire taire les rumeurs qui ont cours

MARIO CLOUTIER  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

L'entente de principe proposée aux Innus de Mamuitun (ouest du Québec) change tout pour les 9000 membres de cette Première Nation mais n'affectera pas les droits des Blancs vivant à proximité. Dévoilée hier à Québec, l'entente donne beaucoup aux Innus sans rien enlever aux Blancs, selon les négociateurs des trois parties qui ont pris part aux pourparlers: Québec, Ottawa et les Innus.

Les trois négociateurs — Louis Bernard pour le Québec, André Maltais pour le gouvernement fédéral et Rémy Kurtness pour Mamuitun — ont tenté de calmer le jeu devant les rumeurs qui courent sur l'impact de ces négociations territoriales globales pour les communautés blanches.

«Ca ne changera R.I.E.N.», a souligné le négociateur du Québec, Louis Bernard. Pour les Innus, toutefois, l'entente, qui nécessitera deux autres années de travail avant de devenir un traité, équivaut à «ramener des oubliés en pole position», estime le négociateur fédéral, André Maltais. «C'est une bonne entente pour tout le monde», ajoute pour sa part le représentant de Mamuitun, Rémy Kurtness.

Le document de plus de 80 pages précise les grandes lignes déjà convenues il y a deux ans avec Mamuitun, le conseil tribal représentant les communautés de Betsiamites, d'Essipit, de Mashtéuiatsh et de Nutashkuan, lors de l'approche commune. Les In-

nus recevront 275 millions d'Ottawa et 102 millions de Québec pour favoriser leur autonomie financière et gouvernementale.

Également, les Innus obtiennent en pleine propriété un territoire de 522 kilomètres carrés, soit le double des réserves fédérales, et 3 % des redevances sur les ressources naturelles exploitées dans cette zone.

Un certain nombre de propriétés privées sont situées sur le territoire innu, mais des négociations seront entreprises afin de trouver une solution à la satisfaction de tous. Les propriétaires pourraient décider d'être rattachés au territoire québécois ou de payer des impôts au futur gouvernement innu, par exemple.

Un tel gouvernement sera mis sur pied et il s'occupera notamment de fiscalité, de taxes et d'impôts, de langue et de culture, ainsi que d'éducation. Il pourra aussi adopter une Charte innue des droits et libertés, mais le droit criminel, la défense et l'immigration échapperont à cette nouvelle juridiction. Les Innus participeront à la gestion du territoire et géreront les activités de chasse, de pêche, de piégeage et la cueillette de fruits à des fins traditionnelles.

Dans le domaine hydroélectrique, le Québec s'engage à réserver à l'usage exclusif des Innus de Mashtéuiatsh, d'Essipit et de Betsiamites un volume de puissance de 30 mégawatts. Pour Nutashkuan, Québec réserve un potentiel de 50 mégawatts qui pourra être développé avec les municipalités avoisinantes.

Comme l'a révélé *Le Devoir* en janvier, le futur trai-

té innu innovera surtout par la reconnaissance des droits ancestraux et du titre aborigène. Cela représente un virage majeur au sein de la politique fédérale, qui se basait jusqu'à maintenant sur l'extinction, l'abandon ou l'échange de ces droits.

«Cela a été difficile à faire accepter, a reconnu le négociateur fédéral, André Maltais. Aucune province n'est rendue là où est le Québec, au Canada ou même à l'étranger.»

M. Maltais estime, comme son vis-à-vis innu Rémy Kurtness, qui y voit la «base d'un traité historique», que cet accord innove autant dans le domaine de la reconnaissance des droits et de l'accès au territoire que dans celui des moyens financiers mis en avant pour le développement des communautés.

L'entente de principe reconnaît la présence antérieure des autochtones sur le territoire mais y affirme aussi la souveraineté de la Couronne. Recherchée par Ottawa, la certitude juridique a été obtenue par une suspension des droits qui ne seront pas explicitement définis dans le traité. Les parties s'entendent pour négocier de bonne foi l'éventuelle reconnaissance de nouveaux droits advenant une modification à la Constitution, une décision d'un tribunal ou une évolution pertinente du droit international.

Cinq autres communautés innues n'étaient pas représentées hier. Mamit Innuat (Innus de l'Est) représente trois d'entre elles et négocie toujours avec Québec et Ottawa en vue de se joindre au futur traité. Sept-Îles et Schefferville ne sont pas en négociation.

## LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

## Le débat est ouvert, selon les défenseurs des démunis

ROBERT DUTRISAC  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté a réagi favorablement, hier, au projet de loi 112 pour contrer la pauvreté et l'exclusion sociale. Mais ses représentants ne jugeront l'arbre qu'à ses fruits, c'est-à-dire sur le plan d'action gouvernemental à venir, qui dépassera le simple énoncé de principes.

«On veut quand même souligner le courage politique du gouvernement du Québec», a lancé hier en conférence de presse Jean-Yves Desgagnés, du Front commun des personnes assistées sociales du Québec, tout en promettant «une bataille» lors du débat public prévu à l'automne. «La loi ne braque pas, la loi n'enferme pas. La loi permet de faire un débat intelligent sur ce qu'on devrait faire en matière de lutte à la pauvreté», s'est-il réjoui.

Pour Vivian Labrie, du Collectif, le gouvernement est encore bien loin de la loi sur l'élimination de la pauvreté dont la première version a été rendue publique à la fin de 1999. Le projet de loi 112 constitue toutefois un précédent, «une ouverture», bien que le cadre législatif, qui a tout le même le mérite de proposer une approche globale du phénomène de la pauvreté, n'est guère contraignant pour le gouvernement.

Les représentants du Collectif ont tous déploré que le projet de loi 112 n'abolisse pas les catégories de pauvres, en maintenant la distinction entre les prestataires d'aide sociale qui ont des contraintes sévères à l'emploi et ceux qui n'en ont pas. «Il y a toujours les bons et les mauvais pauvres», a dit Mme La-

brie. «C'est une vision archaïque.» Le Collectif souhaite qu'on élimine ces deux niveaux de prestations qui font que les personnes aptes au travail reçoivent 515 \$ par mois plutôt que 755 \$ pour les gens qui présentent des contraintes sévères à l'emploi. En maintenant cette distinction, «on exclut de facto 250 000 ménages sur 350 000» de la stratégie de lutte contre la pauvreté, a dit Lucie Poirier, du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU).

On a insisté, hier, sur l'introduction d'un barème-plancher de l'aide sociale en dessous duquel le montant des prestations, en raison de sanctions ou de prélèvements pour rembourser des sommes payées en trop, ne peut pas tomber. Ce barème-plancher doit tenir compte du coût pour remplir les quatre besoins essentiels que sont le logement, l'alimentation, les vêtements et les médicaments. En ce sens, l'article 14 du projet de loi présente «un embryon» de barème-plancher, a souligné M. Desgagnés.

Le projet de revenu de solidarité, tel que décrit dans l'énoncé de politique, est un pas dans la bonne direction, mais «avec ce qu'il y a dans la stratégie, on est vraiment dans le flou le plus complet», estime M. Desgagnés. Un débat de société s'impose pour déterminer à quel niveau et suivant quels critères on établira ce revenu de solidarité, a dit Mme Labrie.

À la FTQ, qui fait partie du Collectif, on qualifie «d'initiative courageuse» le projet de loi-cadre, mais on a hâte de voir le plan d'action et les moyens qui seront pris pour le mettre en application. Un autre membre du Collectif, la CSQ, y voit une avancée importante, mais estime que le délai de dix ans pour l'atteinte des résultats est trop long.

## De l'opportunisme politique, disent les libéraux

ROBERT DUTRISAC  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Les libéraux voient dans la stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, dévoilée hier par le gouvernement Landry, un coup de «marketing politique».

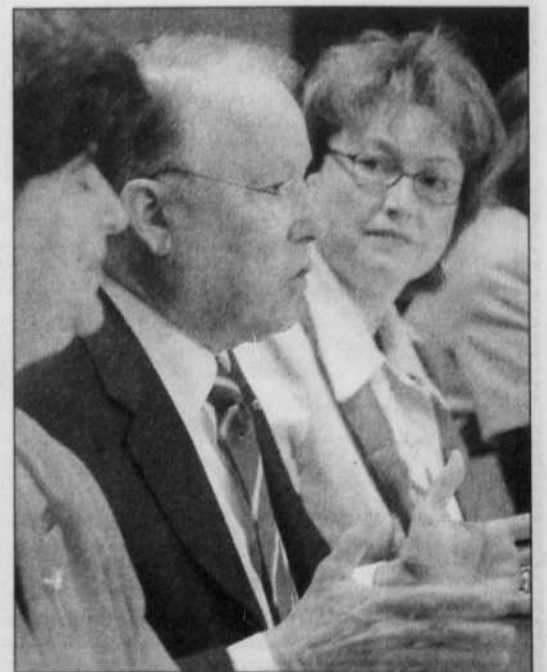
Le député de Laurier-Dorion et critique en matière sociale, Christos Sirros, estime que le projet de loi 112 est «un emballage, du ruban pour emballer la boîte, un petit chou pour mettre dessus. Mais vraiment au niveau des mesures concrètes, il n'y a absolument rien», a-t-il dit.

Le bilan net de la session pour les pauvres, a fait valoir M. Sirros, c'est qu'ils auront à déboursier davantage pour leurs médicaments avec l'adoption, hier, de la Loi sur l'assurance-médicaments haussant la franchise et la coassurance du régime public. Le député s'est dit favorable au principe d'un projet de loi pour lutter contre la pauvreté, mais il aurait espéré l'annonce de la réintroduction de la gratuité des médicaments pour les pauvres ou encore l'établissement d'un barème-plancher visant les prestations d'aide sociale.

Pour le président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Pierre Marois, le gouvernement Landry a réalisé une première mondiale avec un projet de loi qui, contrairement à la législation omnibus adoptée par la France, «vise à cerner d'une façon globale toute et chacune des dimensions du phénomène de la pauvreté».

«Ça fait 35 ans qu'on attend ça», a dit M. Marois, qui a signalé que dans le préambule, on s'appuie sur la Charte québécoise des droits et libertés de la personne. La Charte québécoise consacre un chapitre aux droits économiques et sociaux, a-t-il rappelé. Les données de la Commission montrent que les gens qui ont le plus besoin de recourir à la protection de la Charte, ce sont les pauvres. «On constate toujours que la cause première, c'est la pauvreté», a-t-il dit.

De son côté, le chef de l'Action démocratique du Québec, Mario Dumont, a dit que l'idée d'un revenu de solidarité était tirée du programme de son parti, qui a proposé l'introduction d'un revenu de citoyen-net. Il trouve le projet de loi «bien faible» sur le plan de l'emploi. «L'ultime lutte contre la pauvreté, c'est le marché du travail», estime le chef adéquate.



CLÉMENT ALLARD LE DEVOIR

Le premier ministre Bernard Landry, entouré des ministres Louise Maltais et Lynda Goupil, a annoncé l'adoption d'une loi contre la pauvreté.

LES ACTUALITÉS

Le retour d'El Niño

AGENCE FRANCE-PRESSE

Miami — El Niño, ce phénomène climatique qui s'est abattu sur la moitié de la planète il y a cinq ans, attaque de nouveau avec des pluies torrentielles en Amérique latine ou une sécheresse persistante en Indonésie.

La hausse de température à la surface des eaux du Pacifique équatorial (un degré centigrade entre le milieu et la fin mai), les violentes pluies subies en Amérique centrale, en Colombie et au Chili et la sécheresse en Indonésie confirment un retour d'El Niño, selon l'Administration nationale des océans et de l'atmosphère (NOAA) américaine.

«Les changements climatiques dans des régions clés des tropiques sont typiquement les caractéristiques d'El Niño et suggèrent que son développement se poursuivra de façon modérée jusqu'à la fin de 2002», a estimé Vernon Kousky, météorologue à la NOAA, dans le bulletin de juin de l'institution.

Les météorologues et experts chiliens accusent déjà El Niño d'être la cause des violentes pluies qui s'abattent sur le centre du Chili depuis le début juin. Considéré comme le pire jamais vu de mémoire d'homme, ce déluge a provoqué 13 morts, 65 000 sinistrés et 10 000 maisons endommagées.

En Colombie, ces fortes pluies et inondations ont fait 16 morts, 13 disparus et 80 000 sinistrés au cours des dernières semaines.

Au Honduras, les pluies intenses ont aussi fait neuf morts et au moins trois disparus tandis qu'au Nicaragua des milliers de personnes sont sans abri.

Mais la version 2002 d'El Niño paraît plus bénigne que celle de 1997-98.

Pour le moment, la NOAA qualifie cette activité météorologique de «bénigne, voire modérée», en tous les cas «considérablement moins intense que celle du puissant El Niño de 1997-98».

Il y a cinq ans, le phénomène avait provoqué directement ou indirectement la mort de 22 000 personnes et avait fait des dégâts matériels de plus de 36 milliards de dollars.

Son retour peut causer cette année, comme alors, des sécheresses exceptionnelles et des incendies dévastateurs dans le nord de l'Australie, en Indonésie, aux Philippines et dans le nord du Brésil. Dans le même temps, des pluies intenses et des inondations risquent de frapper toute la côte ouest de l'Amérique du Sud et centrale, ainsi que depuis le sud du Brésil jusqu'au centre de l'Argentine.

«El Niño est un phénomène qui se produit tous les deux à sept ans environ, aussi ne sommes-nous pas surpris», affirmait au début de l'année Jim Laver le directeur de la NOAA, basée à Camp Springs (Maryland).

Son opposé, le phénomène de La Nina (qui implique un refroidissement de l'océan) devrait revenir après El Niño.

Dans tous les cas, les deux phénomènes se suivent et se sont périodiquement produits depuis des centaines d'années. Ils peuvent durer entre 12 et 18 mois.

Dans le cas d'El Niño, le réchauffement des eaux génère une évaporation anormale, qui à son tour modifie le régime des vents, provoquant de profonds changements climatiques sur de grandes parties de la planète.

EN BREF

Le Congrès juif proteste

(Le Devoir) — Le Congrès juif canadien s'est insurgé hier contre la présence de la présidente de l'Assemblée nationale du Québec, Louise Harel, à une marche organisée, samedi dernier, par la Coalition pour la justice et la paix en Palestine. «Sa présence à cette marche était incompatible avec son statut de présidente et ce qu'il doit représenter. Elle doit des explications aux Québécois pour cette présence inappropriée», a soutenu hier le président de la section québécoise du Congrès juif canadien, Joseph Gabay. Louise Harel, dont le conjoint travaille pour l'association Aide médicale pour la Palestine, a préféré ne pas commenter l'intervention du Congrès juif. Son attachée de presse a toutefois souligné que sa participation à la marche n'interférerait pas avec son rôle de présidente de l'Assemblée.

Gestion des fumiers: parce que du porc, c'est du porc

ANALYSE

Louis-Gilles Francœur Le Devoir

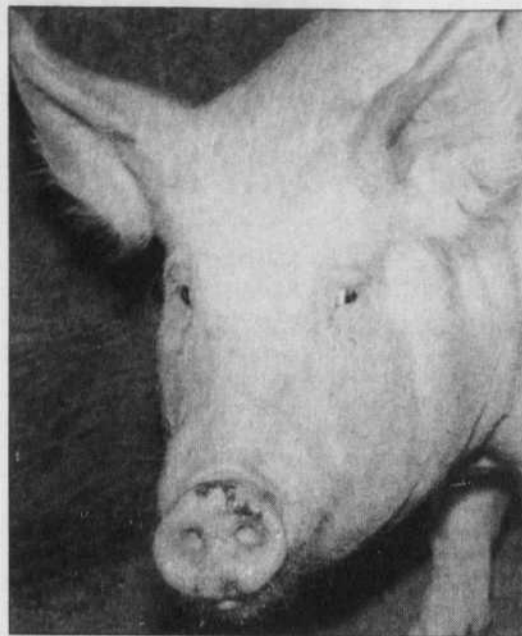
Les scénarios de gestion des fumiers et lisiers sur lesquels les fonctionnaires québécois travaillent depuis un an — et encore plus intensément depuis les «discussions» de la mi-mai avec les agriculteurs et les municipalités à l'occasion du moratoire sur la production porcine — pourraient améliorer mais aussi empirer la situation dans les campagnes, selon les points de vue.

Les pourparlers des dernières semaines, dont les écologistes se sont retirés pour ne pas avaliser un système potentiellement pire que l'actuel, ont-ils dit, ont abouti hier sur la table du conseil des ministres. Ce dernier devait adopter la nouvelle version du Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole (RRPOA), dont les derniers éléments étaient encore en négociation la veille. C'est ce matin que le ministre de l'Environnement, André Boisclair, qui est aussi ministre des Affaires municipales, en dévoilera le contenu dans l'espoir d'atténuer les batailles rangées qui opposent de plus en plus fréquemment les producteurs porcins et les ruraux.

Lorsque Le Devoir dévoilait en octobre dernier un document de réflexion du ministère de l'Environnement sur la refonte du RRPOA, on insistait fondamentalement sur le fait que tous les contrôles réglementaires s'étaient concentrés jusque-là sur les «augmentations de cheptel» dans les 166 municipalités en surplus, soit 5 % de la problématique, «en négligeant d'intervenir sur les exploitations agricoles existantes», qui sont les véritables responsables des surplus de fumiers.

Ferme par ferme

En plus de centrer désormais les nouvelles normes sur le phosphore, plus problématique que l'azote visé jusqu'à présent par les normes, le futur règlement devrait, disait-on, faire en sorte que chaque ferme soit dès 2010 «en équilibre», i.e. que les épandages ne dépassent jamais les besoins annuels des plantes. Théoriquement, cela se tient... autant que cela se tenait à la fin des années 70, quand les normes québécoises ne visaient que les établissements, un par un. Tous les gouvernements successifs ont dénoncé comme une vue de l'esprit ce type de contrôle, car le contrôle ferme par ferme a dépassé depuis 25 ans tous les moyens disponibles à l'État, plus substantiels que ceux d'aujourd'hui. Pour pallier cet inconvénient, un des scénarios analysés par Qué-



ARCHIVES LE DEVOIR

bec a consisté à annuler l'examen des projets de construction ou d'agrandissement par le ministère de l'Environnement pour le confier à un agronome payé par les promoteurs et, dans certains cas, leur employé à salaire!

Les derniers scénarios envisagés par les négociateurs pourraient compliquer davantage les contrôles. Québec a envisagé de faire disparaître le concept de municipalités et de régions en surplus au profit de son approche ferme par ferme. Et dans chaque ferme, l'équilibre entre les surfaces d'épandage disponibles et le nombre de cochons, traduits en «unités animales» (3,5 cochons adultes pour une unité animale), serait brisé au profit d'un calcul plus complexe. On calculerait désormais la charge d'azote et de phosphore de chaque établissement, qui pourrait être fort différente pour deux établissements ayant le même nombre de bêtes. En effet, si l'on a recours à des moulées moins riches en azote ou en phosphore, les rejets sont diminués en conséquence. Et on pourrait augmenter le nombre d'animaux de la plupart des fermes tout en soutenant qu'on respecte les normes. Resterait à savoir si les ruraux seront d'ac-

cord pour un peu plus d'odeur puisqu'on envisage de ne plus exiger l'utilisation de rampes d'incorporation des lisiers dans le sol au profit d'épandages au ras du sol, beaucoup plus génératrices d'odeurs...

Non seulement la comptabilité des charges régionales serait désormais plus complexe, mais le portrait deviendrait encore plus flou si Québec exigeait le traitement des lisiers pour toute augmentation de production. Ces fumiers existeront-ils dans la comptabilité régionale? Les technologies de traitement ne sont pas encore tout à fait au point mais plusieurs seraient sur le point de donner des résultats probants. Ce scénario soulève toutefois une question monumentale: si la taille des élevages de porcs ne dépend plus des surfaces d'épandage, jusqu'à quel point laissera-t-on ces «gaveuses» industrielles, coupées pour la première fois du lien essentiel avec la terre, envahir le milieu agricole traditionnel? Ne faudrait-il pas plutôt situer désormais ces équipements totalement industriels dans les parcs industriels, dans les villes friandes de porcs?

Deux problèmes

Si Québec ne compte plus les déjections animales traitées dans les bilans régionaux, cela pose deux problèmes dont les réponses seront intéressantes à évaluer. La première consiste à déterminer où aboutiront cet azote et ce phosphore extraits par traitement. Comme les quantités risquent d'être impressionnantes, Québec aura certainement planifié méticuleusement leur usage final sous peine de transférer le problème ailleurs. Et la deuxième question soulevée par ce scénario consiste à savoir si ces fertilisants de valeur agricole certaine seront comptabilisés dans le bilan de la région d'origine ou dans la région où ils aboutiront.

Enfin, ces scénarios, dont on ne sait s'ils ont été retenus, soulèvent deux nouveaux problèmes juridiques: est-ce que les industries qui traiteront en circuit fermé leurs lisiers en rupture totale avec la terre agricole pourront revendiquer en leur faveur les privilèges associés au «droit de produire» reconnu aux vrais agriculteurs? Et comment les municipalités vont-elles encadrer ces entreprises qui pourraient par leur importance, leur taille et leur densité transformer rapidement un milieu rural en milieu industriel malgré l'esprit de la Loi sur la protection du territoire agricole?

Beaucoup de questions auxquelles le nouveau règlement répondra, d'une façon ou d'une autre, y compris en n'y répondant pas.

Présidence du Collège des médecins

Le Dr Lamontagne aura de l'opposition

ISABELLE PARÉ LE DEVOIR

Le Dr Yves Lamontagne, qui tentera d'obtenir un deuxième mandat à la présidence du Collège des médecins l'automne prochain, aura à faire face à l'opposition issue de sa propre organisation. L'ex-secrétaire générale du Collège, Joëlle Lescop, a annoncé vendredi dernier son intention de lorgner le poste de la présidence.

C'est à l'occasion de la dernière séance du bureau de direction du Collège des médecins, qui s'est tenue vendredi dernier, que le Dr Lescop, qui assurait le secrétariat de la corporation médicale depuis huit ans, a fait connaître son intention de faire campagne contre le Dr Lamontagne. Elle avait déjà fait savoir qu'elle quitterait, en septembre, son poste de secrétaire.

En vertu de la Loi médicale, la moitié des vingt administrateurs à des postes électifs du bureau de direction du Collège sont élus tous les deux ans. Les règlements prévoient que ce sont ces administrateurs, ainsi que ceux déjà en place, qui choisissent en caucus le jour sui-

vant un président parmi eux pour tenir la barre du Collège. Cette année, l'élection de dix administrateurs, prévue pour le 2 octobre prochain, sera donc suivie de la nomination d'un administrateur à la présidence.

Le Dr Lamontagne, un psychiatre de formation à la personnalité flamboyante, assume la présidence du Collège, ayant succédé au Dr Roch Bernier, qui était lui-même entré en fonction en 1994, après le règne de près de 20 ans du Dr Augustin Roy. Selon nos informations, le Dr Lamontagne espérait obtenir un deuxième mandat à l'automne et l'entrée en piste du Dr Lescop constitue ni plus ni moins qu'une candidature-surprise.

Il semble que le style de leadership et certaines prises de position publiques du Dr Lamontagne n'aient pas fait l'unanimité au sein de la communauté médicale et au sein même de son propre bureau.

Le Dr Joëlle Lescop, qui a vu à une importante réforme du plan d'organisation, des règlements et de nombreux processus de gestion du collège depuis son arrivée à la direction du secrétariat en 1994, était déjà impliquée depuis 1990 dans la direction des études médicales.

Selon le dernier bulletin interne du Collège des médecins, le Dr Lescop, dont on salue le départ à titre de secrétaire, fut à l'origine de la reconnaissance de la médecine familiale comme spécialité et de sa revalorisation dans le réseau des soins de première ligne. On dit qu'elle a aussi joué un rôle de taille dans le dossier du partage des activités professionnelles et de l'interdisciplinarité qui a mené à la délégation de certains actes médicaux aux infirmières.

On la décrit comme «une femme d'action et de conviction», et comme une «travailleuse infatigable» prête à changer l'ordre des choses. Si elle est élue et choisie par le bureau de direction, Mme Lescop serait la première femme à accéder à la présidence du Collège des médecins.

Selon Nathalie Savoie, responsable des communications du collège, il n'y a pas pour l'instant d'autres candidats connus qui aspirent à la présidence du Collège. Toutefois, a-t-elle ajouté, les candidats ont encore jusqu'au 30 août, date limite de présentation des candidatures, pour faire connaître leurs intentions.

La Commission de la toponymie restera indépendante

ROBERT DUTRISAC DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La Commission de toponymie du Québec, que le projet de loi 104 intégrait dans le nouvel Office québécois de la langue française (OQLF), conservera son statut ac-

tuel et, par là, son indépendance. La ministre de la Culture et des Communications, Diane Lemieux, s'est rendue aux arguments de ceux qui s'opposaient à la disparition comme entité distincte de cette institution québécoise créée en 1912 et dont la réputation est internationale.

Selon son cabinet, la ministre a jugé qu'il n'était pas nécessaire d'imposer une intégration totale à la Commission de toponymie puisque une intégration administrative était déjà en vigueur et ne présentait pas de problème. «La disparition d'une organisation ayant à son actif une histoire et une réputation enviables n'apparaissait plus comme un élément indispensable à l'objectif de la Charte de la langue française poursuivie par le projet de loi 104», lit-on dans un document ministériel.

Le géographe Henri Dorion, ex-président de la Commission de toponymie et du Groupe d'experts des Nations unies pour les noms géographiques, était monté aux bar-

ricades le mois dernier afin d'infléchir la volonté gouvernementale. Aux Nations unies, avait-il fait remarquer dans un texte publié dans Le Devoir, la Commission de toponymie québécoise est citée comme un modèle à suivre pour le travail qu'elle a accompli et les pouvoirs qui lui sont reconnus dans la loi.

En vertu d'un autre amendement apporté au projet de loi 104 modifiant la Charte de la langue française, les frères et sœurs d'un enfant déjà autorisé à recevoir son enseignement en anglais en raison de difficultés d'apprentissage pourront de même fréquenter l'école anglaise. Mais ce droit ne sera pas transmissible à leur descendance.

Advertisement for Rolex Lady-Datejust watch and Bijouterie Gambard. Includes image of the watch and contact information: 630-A RUE CATHCART MONTRÉAL, CENTRE VILLE (514) 866-3876.

Advertisement for Terrasses restaurant and Club 402-Homme. Includes menu items like 'LA TERRASSE SUR LE TOIT' and a 'Grand solde d'été' section with 50% off on clothing. Contact: 1118, rue Sainte-Catherine O., 2e étage, Montréal (Québec) H3B 1H5.

LE DEVOIR

## LE MONDE

## Les rafles contre al-Qaïda se multiplient

Des complices présumés de l'homme à la «bombe sale» sont arrêtés

AGENCE FRANCE-PRESSE

Paris — Des opérations policières contre des réseaux islamistes ont eu lieu hier en Europe, au moment où des responsables d'organisations internationales examinaient à Lisbonne les moyens de mieux coordonner la lutte antiterroriste, notamment contre la nébuleuse d'al-Qaïda.

En France, cinq personnes ont été interpellées hier en région parisienne dans l'enquête sur les éventuels soutiens en France de Richard Reid, ce Britannique qui avait tenté de faire sauter fin 2001 un avion reliant Paris à Miami à l'aide de ses chaussures piégées à l'explosif. Ces cinq hommes, deux Pakistanais et trois Français d'origine nord-africaine, étaient hier après-midi en garde à vue dans les locaux de la police.

Les enquêteurs cherchent à reconstituer l'itinéraire de Reid, 28 ans, et les éventuelles complicités dont il a pu bénéficier en France peu avant d'embarquer sur le vol Paris-Miami du 22 décembre 2001.

Ils ont pu reconstituer de manière précise l'emploi du temps de Reid à Paris. L'homme a pu établir différentes connexions en Europe mais aussi au Pakistan dans la quinzaine de jours ayant précédé la tentative d'attentat en plein vol.

Les policiers ont l'intime conviction qu'il a eu des liens avec la «nébuleuse terroriste» liée à al-Qaïda.

Au mois de mai dernier, le parquet de Boston avait indiqué que Reid, dont le procès doit débiter le 4 novembre, n'avait pas agi seul.

À Rotterdam, un Algérien de 19 ans soupçonné d'être un extrémiste lié à un groupe islamiste armé algérien, le Groupe salafiste pour la prédication et le combat, a été arrêté hier par la police néerlandaise.

Le suspect a été arrêté dans le cadre d'une enquête qui a déjà conduit fin avril à l'arrestation de quatre Algériens, membres présumés de ce groupe GSPC, une organisation algérienne soupçonnée d'avoir commis des attentats sanglants en Algérie et dans d'autres pays, dont aux Pays-Bas en avril.

## Liste noire

Le GSPC figure sur la «liste noire» de cibles potentielles des Etats-Unis publiée par les autorités américaines à la suite des attentats d'al-Qaïda du 11 septembre à New York et à Washington.

Le groupe, fondé en 1988 par Hassan Hattab, serait soutenu par Oussama ben Laden. Il avait menacé après le 11 septembre de s'attaquer aux intérêts américains et européens en Algérie si Washington et l'Europe s'attaquaient à des pays musulmans.

A Rome, le ministre italien de l'Intérieur, Claudio Scajola, a reconnu hier qu'al-Qaïda pouvait encore frapper car il a encore de nombreux membres de par le monde.

Mardi à Rabat, le ministre marocain de l'Intérieur a confirmé que les services de sécurité marocains ont démantelé une «cellule d'al-Qaïda» qui préparait des «actes terroristes» contre des navires occidentaux.

De leur côté, les services secrets égyptiens ont an-

noncé que Salah Hachem, le fondateur du mouvement islamiste armé égyptien Jamaa Islamiya (qui fait partie d'al-Qaïda), a été arrêté samedi dans le sud de l'Égypte.

Hier à Lisbonne s'est tenue une réunion multilatérale sur le terrorisme regroupant l'OSCE, l'OTAN, l'ONU, l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et la CEL, la première de cette ampleur depuis les attentats terroristes du 11 septembre aux États-Unis. Dans une déclaration commune, les participants ont notamment promis de «s'assister l'un l'autre par l'échange d'informations dans un esprit ouvert et de coopération».

Pendant ce temps, le secrétaire américain à la Défense, Donald Rumsfeld, en mission hier à New Delhi, s'est inquiété de la présence de membres opérationnels d'al-Qaïda au Cachemire.

## Au Pakistan

Les forces de sécurité pakistanaises ont arrêté deux hommes soupçonnés d'avoir des liens avec l'Américain soupçonné d'avoir projeté le premier attentat à la bombe radiologique aux États-Unis, ont déclaré hier les services secrets pakistanais.

Les deux hommes ont été placés en détention cette semaine près de la ville de Rawalpindi, non loin de la capitale pakistanaise Islamabad, selon les mêmes sources. Ils sont suspectés d'être proches de José Padilla, un Américain soupçonné d'avoir projeté le premier attentat à la bombe radiologique aux États-Unis et dont l'arrestation a été annoncée lundi par les autorités américaines.

ÉTATS-UNIS

## Road to Jihad

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Des centaines d'Américains auraient emprunté la voie du Jihad, la «guerre sainte» lancée contre leur propre pays par des réseaux islamistes basés à l'étranger et suffisamment organisés pour attirer dans leurs rangs des jeunes souvent marginaux.

Une illustration de ce phénomène est apparue cette semaine avec l'annonce de l'arrestation d'un Américain de 31 ans né à Brooklyn (New York) qui s'était converti à l'islam en prison. Apparemment recruté par le réseau al-Qaïda d'Oussama ben Laden, José Padilla, devenu Abdallah al-Mouhajir, est soupçonné d'avoir fomenté l'explosion d'une bombe radioactive aux États-Unis.

Selon l'hebdomadaire *U.S. News and World Report*, l'intérêt de certains Américains pour le Jihad a commencé il y a une vingtaine d'années, bien avant l'arrestation de Padilla et celles, en Afghanistan fin 2001, des deux «talibans américains», le Californien John Walker Lindh, 21 ans, et Yasser Esam Hamdi, 22 ans, d'origine saoudienne mais né à Baton Rouge, en Louisiane.

«Il y a une route américaine qui mène au Jihad», écrit le magazine, qui révèle dans son édition datée du 10 juin qu'au début des années 90, entre 1000 et 2000 «jihadistes» ont quitté les États-Unis. Depuis 1989, quelque 400 personnes recrutées aux États-Unis ont suivi un entraînement au Pakistan et en Afghanistan, selon le magazine. «Il y a potentiellement des dizaines d'autres Padilla dans les prisons américaines», affirme pour sa part à l'AFP Rick Ross, installé dans le New Jersey, qui consacre sa vie à rendre à leurs parents des jeunes embrigadés par des mouvements extrémistes religieux ou néonazis.

Selon lui, le terrain de prédilection de groupes musulmans extrémistes est dans les prisons, où les détenus ont la liberté de s'entretenir avec des religieux qui les abreuvent d'idéaux et de littérature. «Il y a également des gens ici qui prêchent une version radicale de l'islam dans les mosquées, dans certaines écoles, ou dans certains centres culturels islamiques», explique à l'AFP Matt Levitt, un ancien agent du FBI spécialisé dans le contre-terrorisme. «Ils veulent recruter des gens pour les envoyer à l'étranger subir des entraînements ou se battre», ajoute Matt Levitt.

Selon Rick Ross, ces «agents recruteurs» cherchent en premier lieu «des personnes en détresse et leur offrent un soulagement, la rédemption et l'identification avec un groupe». Le cheikh aveugle Omar Abdel Rahman, condamné à la prison à vie pour le premier attentat contre le World Trade Center (février 1993), a ainsi prêché dans une mosquée de Brooklyn après son arrivée aux États-Unis en 1990. Ses disciples ont ensuite pris le contrôle d'une association caritative. Selon *U.S. News*, quelque 200 Américains ayant transité par ce centre auraient rejoint les moudjahidines.

## Sur Internet

Le journal évoque une dizaine de terroristes musulmans qui, à la différence des auteurs des attentats du 11 septembre, sont nés ou ont été naturalisés américains, et ont été scolarisés aux États-Unis où ils se sont mariés et ont eu des enfants.

Des responsables de la lutte antiterroriste sont convaincus que des dizaines d'autres Américains sont actifs, «y compris quelques-uns ayant des postes clés dans le réseau de ben Laden». Internet est aussi un moyen de prendre contact avec ces personnes. Un site islamiste ([www.azzam.com](http://www.azzam.com)) donne ainsi des nouvelles du «Jihad en Afghanistan», conte des «révélés du Jihad» et encourage les internautes à développer le site et le contact par courriel.

Ironie de l'histoire: ce sont les États-Unis qui ont encouragé la mouvance du Jihad au début des années 80 contre les Soviétiques en Afghanistan. Quelque 25 000 personnes auraient rejoint ce mouvement, parmi lesquelles figure Oussama ben Laden.

## Contre le Señor W.



REUTERS

DES MILLIONS de Cubains se sont joints hier à la «grande marche» convoquée par le président Fidel Castro pour affirmer le caractère «intouchable» du socialisme cubain et condamner la politique du président américain George W. Bush contre l'île. Dans la capitale, plus d'un million de personnes (la moitié de la population) se sont déversées sans interruption le long du Malecon, le boulevard du bord de mer.

## Mouvement d'humeur chez les royalistes afghans

REUTERS

Kaboul — Plusieurs dizaines de délégués ont quitté précipitamment hier la Loya Jirga, chargée de choisir un nouveau gouvernement afghan, se disant excédés par l'absence de liberté caractérisant selon eux le processus de vote de ce grand conseil tribal.

La Loya Jirga s'appropriait à élire un président, un vote pour lequel Hamid Karzaï, chef du gouvernement provisoire et favori des États-Unis, était le seul candidat.

Entre 60 et 70 délégués, s'estimant placés devant un fait accompli, ont quitté la tente sous laquelle sont réunis depuis mardi près de 1600 représentants des différentes ethnies afghanes.

La Loya Jirga doit désigner un chef de l'État et un gouvernement qui prendront la suite de l'administration intérimaire mise en place sous l'égide des Nations unies après l'effondrement du régime taliban.

L'ancien roi d'Afghanistan Mohammed Zaher Chah avait annoncé lors de l'ouverture du conseil, mardi, qu'il ne souhaitait pas restaurer la monarchie et avait apporté son soutien à Hamid Karzaï. Ce dernier a aussi reçu le soutien de l'ancien président Burhanuddin Rabbani, qui s'est désisté en sa faveur. La communauté internationale espère que la Loya Jirga permettra de ramener la paix dans un pays ravagé par 23 ans d'occupation étrangère et de guerre civile.

Illustrant les vives tensions qui entourent la tenue du grand conseil tribal, une violente altercation entre des soldats de maintien de la paix allemands, des policiers afghans et des gardes du corps d'un délégué a éclaté hier matin. Des témoins et des policiers ont affirmé que des soldats allemands de la Force internationale d'assistance à la sécurité (Isaf) avaient d'abord pris à partie les gardes du corps d'un délégué de premier plan de la Loya Jirga, Ahmad Wali Massoud, frère du défunt commandant Ahmed Chah Massoud, qui

avaient refusé de se laisser désarmer. Des policiers afghans et des responsables de la sécurité se sont ensuite approchés, entourant les soldats allemands, pointant leurs armes dans leur direction puis se battant contre eux à mains nues. Aucun coup de feu n'a été tiré mais plusieurs gardes du corps ont été légèrement blessés.

Une double ligne de fracture, ethnique et politique, divise profondément les participants à la Loya Jirga. Les délégués pachtoune, partisans du roi qu'ils considèrent comme le père de la nation, s'opposent aux puissants chefs de guerre des minorités regroupées au sein de l'Alliance du Nord qui dénie tout rôle politique à l'ancien monarque. Les chefs de l'Alliance du Nord soutiennent Karzaï, qu'ils considèrent comme un progressiste, formé en Occident et qui a résidé aux États-Unis. Les opposants au chef de l'administration intérimaire ne voient en lui qu'une marionnette de Washington.

Les délégués se retrouvent néanmoins pour déplorer l'absence de consultation au cours de cette Loya Jirga, une institution séculaire qui faisait office de chambre d'enregistrement sous l'ancienne monarchie. «Qui sont-ils pour se moquer de nous comme cela?», s'interrogeait ainsi, en dehors de la grande tente blanche où se tient l'assemblée, un délégué protestant contre la désignation du meneur des débats par la Commission de la Loya Jirga et non par les délégués eux-mêmes.

Lors de la session d'ouverture, Karzaï n'a fait qu'ajouter à la confusion en brûlant les étapes et en se déclarant désigné comme président par l'Assemblée. Les déclarations de l'ex-roi lui apportant son soutien ont été accueillies par des applaudissements et Karzaï a semblé-il pensait que les délégués lui signifiaient ainsi son élection, alors qu'aucun vote n'avait eu lieu. Certes, il a par la suite reconnu son erreur, qui a toutefois renforcé les partisans de l'ex-roi dans leur conviction que leur position n'est pas prise en compte.

Une double ligne de fracture divise la Loya Jirga

## Le travail des enfants prend des «proportions considérables»

LE MONDE

Près de 211 millions d'enfants de 5 à 14 ans ont, dans le monde, une activité professionnelle. Un triste bilan, qu'a souligné l'Organisation internationale du travail (OIT) lors de la première Journée mondiale contre le travail des enfants, hier à Genève.

«Les formes les plus dangereuses de travail des enfants dépassent largement nos estimations précédentes», s'alarme l'OIT. Un problème général qui n'épargne pas les entreprises. Certes, sept enfants sur dix travaillent dans des exploitations agricoles, souvent pour une production locale à destination de leur propre famille. Mais environ 10 millions d'enfants (en Asie, en Afrique et en Amérique du Sud) travailleraient pour une activité d'exportation, c'est-à-dire, in fine, pour des entreprises occidentales. Les secteurs les plus exposés à ce genre de pratique sont le textile, la fabrication de tapis, la récolte de tabac ou de cacao à destination des grands groupes internationaux.

## 12 heures par jour

L'association américaine Human Rights Watch a justement profité de cette journée mondiale pour publier un résumé de ses enquêtes réalisées ces trois dernières années. «En Égypte, en Équateur et en Inde, nous avons trouvé des enfants de sept ou huit ans travaillant dans des champs de laitues, de bananes ou de coton 12 heures par jour», explique de New York, Jo Becker, de l'association. L'ONG américaine a pointé du doigt les grandes entreprises de bananes Chiquita, Del Monte ou Dole.

Conscient de l'impact désastreux des campagnes médiatiques

sur leur réputation, des centaines d'entreprises ayant fortement délocalisé leur production dans les pays émergents, comme Adidas, Mattel ou encore Gap, se sont dotées, dans les années 1990, de codes de «bonne conduite» sociale. Des codes souvent inspirés des cinq droits fondamentaux de l'homme au travail édictés par l'OIT, parmi lesquels l'interdiction du travail des enfants. Beaucoup se sont arrêtés à ces déclarations de bonnes intentions. D'autre, comme Nike, vont plus loin, mais reconnaissent que le contrôle des engagements est compliqué.

Un point de vue également partagé par les ONG. «En Chine, les enfants ne travaillent plus chez les sous-traitants principaux, désormais trop exposés. Mais ceux-ci font ensuite appel à de multiples sous-traitants qui ne sont pas contrôlés. D'où de possibles dérives», explique Chan Ka Wai, directeur de l'association Hong-Kong Christian Industrial Committee. C'est en remontant une telle chaîne que cette association avait, en 2000, défrayé la chronique en révélant qu'une école primaire chinoise, pour financer ses programmes, demandait aux élèves d'assembler des jouets destinés à McDonald's.

## Pays industrialisés

Le travail des enfants ne concerne pas uniquement les pays en développement. Sur les 211 millions d'enfants de 5 à 14 ans travaillant dans le monde, selon l'OIT, près de 2,5 millions vivent dans les pays industrialisés. S'y ajoutent 11,5 millions d'adolescents entre 15 et 17 ans, qui travaillent souvent dans des conditions risquées, dans l'agriculture, le bâtiment et le textile.

GUY TAILLEFER  
LE DEVOIR

Des juges sous-payés soumis à des quotas mensuels de jugements dans un système judiciaire sous influence politique: la République fédérale de Yougoslavie (RFY) a un travail colossal à accomplir dans la rénovation de sa justice pour remédier «à la décennie perdue des années 90», affirme Slobodan Vuckovic, avocat et politicien de Belgrade.

Un an après l'extradition de Slobodan Milosevic à La Haye, et bientôt deux après qu'il eut été chassé de la présidence du pays, la RFY — formée de la Serbie et du Monténégro — demeure en proie à une instabilité telle que le nouveau régime doit encore composer avec les «amis» de l'ex-président. Y compris, donc, dans le domaine de la justice.

M. Vuckovic est à Montréal ces semaines-ci en compagnie de 16 juges serbes et monténégrins à l'invitation de la section canadienne de la Commission internationale des juristes (CIJ) pour un séminaire en face à face avec 35 membres de la communauté juridique canadienne.

En Yougoslavie, un an après l'extradition de Milosevic

## Une approche de «juge à juge» pour rebâtir le système judiciaire

L'initiative est fondée sur une approche assez inédite de «juge à juge» destinée à promouvoir l'indépendance et l'impartialité au sein de pays du Sud-Est adriatique.

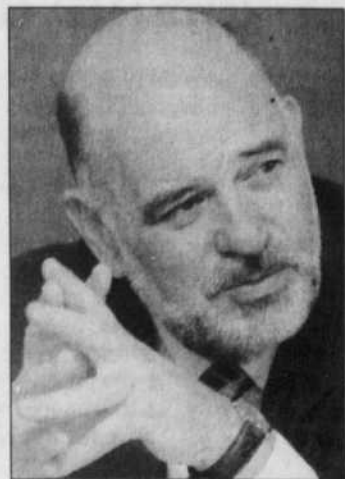
Tout à ses démarches pour débloquent l'aide internationale indispensable à la reconstruction de l'économie yougoslave, «le pouvoir n'a pas compris tout de suite l'importance du judiciaire dans le développement de la société», souligne M. Vuckovic. «Les avocats sont peu entraînés et les facultés de droit sont mauvaises», déplore-t-il. La faiblesse des salaires — quelques centaines de dollars par mois — fait aussi que les juges sont souvent très jeunes. Ainsi en est-il de Micha Majic, juge de 32 ans à la Cour municipale de Belgrade: «L'anémie des budgets n'aide pas le système judiciaire à défendre son indépendance. Les juges en Serbie n'ont pas bonne réputation.»

Mais le nouveau pouvoir commencerait lentement à comprendre, pense M. Vuckovic, opposant de longue date au régime Milosevic, aujourd'hui vice-président du parti Centre démocratique et fondateur d'une ONG, le Center for Democracy Foundation, installé à Belgrade.

C'est ainsi, par exemple, que la détention d'un accusé est aujourd'hui limitée à deux ans là où elle pouvait autrefois être illimitée et que le droit à un avocat est maintenant garanti dès l'enquête policière. Que des efforts aussi sont faits pour briser la politisation du processus de nomination des juges et des procureurs.

Renversé aux élections de septembre 2000 par l'Opposition démocratique de Serbie (DOS), une coalition de 18 mouvements politiques, Slobodan Milosevic a été extradé en juin 2001 à La Haye où il est accusé devant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie de génocide et de crimes contre l'humanité pour des faits commis en Croatie, en Bosnie et au Kosovo. En Yougoslavie, souligne M. Vuckovic, «les amis de Milosevic tirent encore des ficelles», alors que dans l'opinion publique l'ex-président «est encore perçu par la moitié de la population comme un grand homme». Ce qui rend les réformes d'autant plus difficiles à faire.

La présence de ces juges yougoslaves à Montréal et à Ottawa s'inscrit dans un projet de 1,8 million financé sur deux ans par l'ACDI et



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Slobodan Vuckovic

conçu à l'instigation de la juge québécoise Michèle Rivest, qui est très engagée dans le domaine du droit à l'égalité. La Croatie a été le terrain d'un projet similaire mis sur pied par la section canadienne de la CIJ à partir de 1999. «Ces contacts, dit-elle, nous font également prendre conscience à quel point rien n'est acquis en ces matières, y compris pour nous.»

## L'immunité de Pinochet remise en cause

AGENCE FRANCE-PRESSE

Santiago — La Cour suprême du Chili a accepté d'examiner une demande de levée d'immunité parlementaire de l'ex-dictateur Augusto Pinochet présentée par la juge argentine Maria Servini de Cubria, chargée de l'enquête sur l'assassinat du général chilien

Carlos Prats en 1974 à Buenos Aires, apprend-on mercredi de source judiciaire à Santiago.

La Seconde Chambre de la Cour a décidé à l'unanimité de répondre favorablement à cette demande, comme l'avait recommandé la semaine dernière la procureure Monica Maldonado, a annoncé le secrétaire de la Cour. La juge Servini de

Cubria souhaite soumettre le général Pinochet à un interrogatoire — qui pourrait être le prélude à son éventuelle extradition vers l'Argentine — sur sa responsabilité dans l'assassinat du général Prats, son prédécesseur à la tête de l'armée chilienne, le 30 septembre 1974 à Buenos Aires. Le général Pinochet a déjà été privé de son immunité, en août 2000,

par la Cour suprême dans le cadre de l'enquête sur 75 enlèvements et assassinats de détenus politiques commis par une unité militaire, la «Caravane de la mort», au lendemain du coup d'État militaire. La Cour d'appel de Santiago a cependant suspendu, le 9 juillet 2001, la procédure lancée contre l'ex-dictateur en raison des problèmes de santé qui l'affectent.

## É D I T O R I A L

## Un effort de cohérence

Il ne fallait pas s'attendre à ce que le projet contre la pauvreté et l'exclusion sociale, présenté par la ministre Linda Goupil, soit accueilli avec grand enthousiasme par les organisations militantes qui le revendiquaient pourtant depuis des années. La raison est simple: l'expression même de lutte contre la pauvreté n'a pas le même sens pour le gouvernement que pour ces organisations. Jamais ces deux groupes ne s'entendront, ce qui ne veut pas dire qu'il faille s'abstenir d'agir.

Malgré l'intention électoraliste que les observateurs ne manqueront pas de souligner avec raison, il y a plus qu'une parade électorale dans ce projet de loi 112 présenté par le gouvernement du Québec. Certes, son adoption ne réglera pas le problème de la pauvreté qu'aucune société n'est jamais parvenue à endiguer. De telles interventions, aussi généreuses soient-elles, comportent toujours leur lot d'effets pervers et de toute façon, l'exclusion n'est pas que simple question de revenu insuffisant, loin s'en faut.

Conçu après plusieurs mois de consultation, le projet a le mérite considérable de réunir en une même stratégie des dizaines d'interventions en matière de soutien financier, de logement social, d'orientation professionnelle, d'action communautaire, etc. Il suffit de lire le document d'accompagnement intitulé *La volonté d'agir, la force de réussir* pour se rappeler combien l'intervention gouvernementale est multiforme et plus sophistiquée que la majorité des gens ne l'imaginent. Des milliards de dollars sont consacrés chaque année à réduire les inégalités, que ce soit par les impôts dont la totalité est assumée par la moitié seulement des contribuables, ou par les innombrables programmes d'aide et services publics auxquels tous ont accès, qu'ils aient ou non contribué par leurs impôts.

Malgré ces milliards transférés chaque année des uns vers les autres via l'État-providence, qui est encore bien vivant chez nous, la pauvreté et l'exclusion sont toujours présentes. Au Québec,

8,6% des ménages composés d'une personne ou plus, soit 12,5% de la population totale, vivent sous le seuil de pauvreté que les études les plus sérieuses fixent à quelque 12 000 \$ nets pour une personne seule et à 15 000 \$ nets pour deux. C'est ce montant que Québec se propose de garantir à tous de façon minimale d'ici cinq ans en créant un «revenu de solidarité». Personne n'osera prétendre que c'est trop, mais l'argent ne pousse pas dans les arbres: les citoyens qui ont la chance de travailler ont aussi besoin des fruits de leur labeur et les priorités gouvernementales sont nombreuses.

Le «revenu de solidarité» sera la pièce maîtresse du projet de loi mais il sera accompagné d'un plan détaillé beaucoup plus large, qu'on nous annonce pour les prochains mois et dont le document présenté hier offre un aperçu significatif. Ensemble, ces mesures devraient constituer un tout plus cohérent que ce qu'on a connu à ce jour.

Malheureusement, il ne recueillera jamais l'appui enthousiaste des groupes anti-pauvreté, pour qui seule la notion de «droits» des individus à un revenu minimum le plus élevé possible et à des services publics gratuits les plus nombreux possible devrait servir de fondement idéologique à une telle lutte.

Pourtant, le projet des ministres Goupil et Léger protège ce droit de tous à un revenu minimum. En revanche, il est vrai que dans son plan, le gouvernement ne renonce pas à tout mettre en œuvre pour inciter les individus à entreprendre une démarche personnelle et collective de réinsertion sociale. N'importe quel gouvernement qui adopterait une approche ne reconnaissant que des droits, sans obligations ni responsabilités de la part des citoyens, serait accusé de dilapider les fonds publics et de manquer à ses obligations.

Une loi anti-pauvreté doit dire clairement quels sont les droits de chaque citoyen, mais aussi quels sont ses devoirs à l'égard de la société. L'État-providence ne peut pas être une machine à taxer les uns pour donner aux autres sans limites. L'actuelle montée de la droite devrait à cet égard nous inviter à la prudence. Tous, autant que nous sommes, riches et pauvres, avons le devoir de contribuer à la mesure de nos moyens à l'avancement de cette société, en commençant par notre propre avancement personnel. Sans cet exercice de réciprocité, il n'y a pas de solidarité possible et nulle politique de lutte contre la pauvreté n'atteindra son but qui est, ne l'oublions pas, de combattre l'exclusion, non de l'entretenir.

jrsansfacon@ledevoir.ca

## Cynisme au sommet

Forcé de réagir aux accusations de patronage dont son gouvernement est la cible depuis de nombreuses semaines, Jean Chrétien vient d'annoncer un resserrement des règles d'éthique. Sans s'attaquer au fond du problème, les changements annoncés constitueraient néanmoins un petit pas dans la bonne direction s'ils n'étaient guidés par la plus aveugle partisanerie. Manifestement, le premier ministre tient beaucoup plus à mettre des obstacles sur la route de son rival Paul Martin qu'à assainir la gestion des fonds publics. Ainsi, il somme les ministres qui aspirent à le remplacer de dévoiler l'identité de leurs donateurs tous les 60 jours, ou un mois avant la tenue d'un congrès au leadership. Mais pourquoi inscrire cette règle dans une démarche gouvernementale alors qu'en fait elle vise à modifier les règles internes du Parti libéral?

M. Chrétien annonce aussi qu'à compter de l'automne, le conseiller en éthique fera rapport au Parlement plutôt qu'au premier ministre. Il s'engage ainsi à remplir un engagement pris... neuf ans plus tôt. Mais encore là, la question se pose à savoir si le premier ministre a réellement l'intention de changer la loi cet automne ou s'il ne réserve pas plutôt un petit cadeau, dont il n'a lui-même que faire, à son éventuel successeur.

Enfin, les ministres ne pourront plus promouvoir eux-mêmes les intérêts de leurs commettants auprès des sociétés de la Couronne. M. Chrétien espère ainsi faire taire une controverse dont il est l'objet et qui n'en finit plus de resurgir. Le premier ministre avait été vivement critiqué pour avoir contacté le président de la Banque de développement du Canada à propos d'un prêt demandé par un commettant et un ami.

Malheureusement, il manque un ingrédient indispensable à toutes ces modestes mais louables mesures: la conviction. Le premier ministre ne s'est pas gêné pour dire que c'est à contre-cœur qu'il imposait des changements. Est-ce là du cynisme ou une forme d'innocence déplacée? Dans un cas comme dans l'autre, le message envoyé aux troupes est d'une mollesse telle qu'aucun membre du gouvernement ne se sentira réellement interpellé. Si le chef du gouvernement lui-même ne croit pas aux règles, qui les suivra?

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA  
LE 10 JANVIER 1910  
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON  
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directeur de l'information MICHEL VENNE  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



## L E T T R E S

## Pas d'ADQ pour moi

Je trouve que certaines personnes y vont de propos un peu simplistes en affirmant que ma génération votera pour l'ADQ aux prochaines élections. Un parti doit avoir des électeurs de toutes les générations pour bien fonctionner.

De plus, lorsque les étudiants sauront tous que l'ADQ songe à augmenter les frais de scolarité, je ne suis pas certain qu'ils seront bien portés à voter pour ce parti de droite. Certes, Mario Dumont peut projeter une image jeune, mais son programme ne l'est pas du tout.

Prenons l'exemple d'un étudiant: celui-ci devra payer plus cher pour aller à l'école, payer pour se faire soigner, payer plus cher pour faire garder ses enfants, etc. À quoi cela mène-t-il? À l'endettement ou à la faillite, mes amis! C'est aussi simple que cela.

Il faut alors faire attention quand on dit qu'on est la génération de l'ADQ. Est-ce que les gens disent cela parce qu'ils perçoivent les jeunes comme des naïfs qui ne réfléchissent pas avant d'agir? Je ne sais pas, mais chose certaine, j'espère que ma génération sera réfléchie et fera les bons gestes aux bons moments pour le bien de sa collectivité et de ses enfants.  
Jerry Beaudoin  
Étudiant en enseignement, Université Laval  
Québec, 10 juin 2002

## Le Parti québécois en chapelle ardente

Le Parti québécois, parce qu'il est un parti à haute définition, c'est-à-dire au contenu très spécifique, s'occupe beaucoup de son message, de sa doctrine, et oublie quelquefois l'aspect électoral de sa lutte.

L'élection de Bernard Landry à la tête de cette formation en constitue un exemple flagrant. Obnubilés par l'orthodoxie indépendantiste, les troupes ont choisi le parfait petit péquiste — fort intelligent, indépendantiste de la première heure, d'une loyauté indéfectible, honnête, remarquablement ferré dans le domaine économique. On a, en somme, choisi un chef pour le parti seulement.

Ce serait parfait si les péquistes se trouvaient les seuls à se présenter aux urnes. Seulement, comme on est plusieurs millions... Il fallait donc choisir un chef qui se fasse élire. Le charisme constitue l'un des ingrédients clés pour remporter des élections générales.

Or Bernard Landry n'en a pas. Michel Vastel, qui le connaît fort bien et a écrit un ouvrage fouillé sur lui, faisait remarquer, lors d'une entrevue, que Landry est le seul chef de parti franchement idéologue.

Lorsque quelqu'un n'est pas d'accord avec lui, on s'attendrait à ce qu'un politicien manifeste une certaine finesse, se montre poli et accommodant sans vraiment compromettre ses principes de fond.

Mais Landry, constate Vastel, discute comme un pit-bull: «Vous êtes dans l'erreur et je vais vous en convaincre!» Un idéologue. Que voilà une recette parfaite pour précipiter un parti au recyclage!

Un ministre aurait fait merveille à sa place. C'est André Boisclair. Mario Dumont et lui brillent par leur intelligence et leur jeunesse. Ils représentent ce vent de fraîcheur que recherche la sensibilité politique contemporaine. Boisclair relaxe par son enthousiasme chaleureux et confiant.

Il rassure par un intellect de premier plan, une pensée claire et la connaissance de ses dossiers.

La chapelle péquiste sera bientôt une chapelle ardente: elle m'apparaît trop collée à ses dogmes pour saisir l'importance cruciale de cet aspect de la lutte.

Michel Frankland  
Montréal, 8 juin 2002

## Le Québec ne tue pas

Bravo à Francis Chalifour! Son court texte intitulé «Un peuple à la recherche d'un pays» (*Le Devoir*, 1<sup>er</sup> juin 2002) est plein de fraîcheur, de force, de vie.

Bravo à ce jeune prof d'histoire. Ça nous change de la morosité des petits scandales politiques, du cynisme de nos maîtres à dépeiner si peu chrétiens, de l'indifférence, de

l'ignorance, de l'absence politiques d'un si grand nombre de concitoyens, pas toujours les plus jeunes.

Non, le Québec ne le tue pas, lui. «Cessons d'être des pissous... Arrêtons cette maudite mentalité de dominés qui nous suit depuis la foutue Conquête!» Eh bien, oui! «S'il veut vivre, le Québec doit troquer le confort et l'indifférence pour le courage et la fierté.» Bravo à Francis Chalifour. «Il est un vendeur d'espoir, une denrée rare dans la vitrine de ce millénaire en ruine» (Denis Déry).

Pierre Larivière  
Rouyn-Noranda, 1<sup>er</sup> juin 2002

## L'autre héritage de Paul Martin

Dans le concert d'éloges au sujet du travail de Paul Martin, l'élimination du déficit et les baisses d'impôts ont été largement soulignées. Leur impact a été oublié.

En réduisant les impôts de plus de 100 milliards de dollars en cinq ans, les budgets Martin ont dramatiquement accru les écarts entre les deux tiers des gens qui paient des impôts et qui ont bénéficié de ces baisses alors que le tiers de la population, trop pauvre pour en payer... est resté pauvre.

Fier de la croissance qui a marqué son règne, l'aspirant premier ministre oublie de parler de la pauvreté qui a crû, malgré la croissance.

Alors que les transferts fédéraux aux provinces avaient été largement réduits avec la lutte contre le déficit, celles-ci n'ont pu bénéficier d'un réinvestissement suffisant, une fois les surplus venus, pour assumer leurs responsabilités en éducation, en santé et à l'aide sociale.

Au lieu de cela, les budgets Martin ont multiplié les bourses, fondations et autres programmes souvent inutiles mais qui profitent beaucoup, comme on le voit ces temps-ci, à leurs promoteurs...

Manley ne fera pas mieux. Peut-il faire pire? Pierre Gaudreau  
Montréal, 3 juin 2002

## LIBRE OPINION

## Un salmigondis de clichés poussiéreux

PHILIPPE NAVARRO  
Québec

Comme une salve d'AK-47 dans une garderie prise en otage, la «lettre à la génération de l'individualisme» (Suzanne et Pierre-André Julien) tire sur tout ce qui bouge et, forcément, produit davantage de «dommages collatéraux» que des cibles bel et bien abattues.

Rita Dionne-Marsolais, Karine Blondin, la crise des années 30, les Noirs, les juifs, Mordecai Richler, Jacques Grand'Maison, Pierre Bourdieu, Eric Fromm, Sylvain Lelièvre, Ronald Reagan, Margaret Thatcher, Mario Dumont, la CSST, les garderies à 5 \$, l'échec de l'économie libérale, Jean Fourastié, les Trente Glorieuses, Jacques Parizeau, Claude Morin, Emile Durkheim, le suicide, la crise du verglas, le Déluge, Maurice Duplessis, le néolibéralisme, George W. Bush, Jacques Chirac, Jean Chrétien, la mondialisation, Fernand Braudel, la découverte de l'Amérique, Enron, Boeing, le prix du café, les enfants exploités de la Chine et de la Malaisie, les droits américains sur le bois d'œuvre et l'acier, l'accord de Kyoto, les mines antipersonnel, la Cour pénale internationale...

Réussir autant de cartons sur une seule page, seulement pour dire qu'une certaine génération est ceci et cela, tient du véritable carnage intellectuel, que les maîtres jésuites

de M. et Mme Julien auraient certainement réprouvé.

Ce salmigondis de clichés poussiéreux et dissipés ferait sourire si ce n'était du tragique et du sérieux qu'ils y mettent. Cette célébration de la vie de village du bon vieux temps, des corvées saisonnières faites en commun, du bœuf haché pour 12, des remèdes de grand-mère, bref, des vraies valeurs de village amish, tout cela pue la petite droite réactionnaire poujadiste. Et on se veut progressiste. Et on cite péle-mêle la gauche prêt-à-porter pour faire recherché.

Du reste, en Gaspésie, sur la Côte-Nord, dans Hochelaga-Maisonneuve, M. et Mme Julien peuvent être rassurés: des enfants élevés aux «bines» et au pelletage d'entrée, à la dure, des filles de 19 ans qui attendent leur deuxième, des gars qui retapent des carburateurs de minoues rouillées en écoutant du rock de garage, il en reste en masse.

Génération individualiste, les 30 ans et moins? Peut-être. Peut-être pas. Il y a de tout. Des pouponnes Hilfiger sur Crescent à Germain et SalAMI au Sommet. Quant à leur parents, il y a les ex-hippies de Woodstock qui se rendent en Floride en berline de luxe; il y a de tout, finalement. Après tout, il n'y a qu'à inverser le symbole *peace* pour voir le logo de Mercedes.

L'individualisme n'est pas générationnel, il est civilisationnel, et s'y adonne qui veut bien,

jeune ou vieux. Il est peut-être fonction de la propension individuelle à l'hédonisme. Mais cessons cette psycho-pop à la *Coup de pouce* que semble chérir certains personnages publics à la gâchette rapide.

Monsieur et madame décident de faire une fixation sur des étudiants qui votent ADQ, qui se paient des chaînes stéréo à 2000 \$ dans leurs petits condos, tellement gâtés par leurs parents qu'ils sont. Ah. Il y a des épiphénomènes qui marquent, sans doute. Qui est-ce, donc? Un neveu?

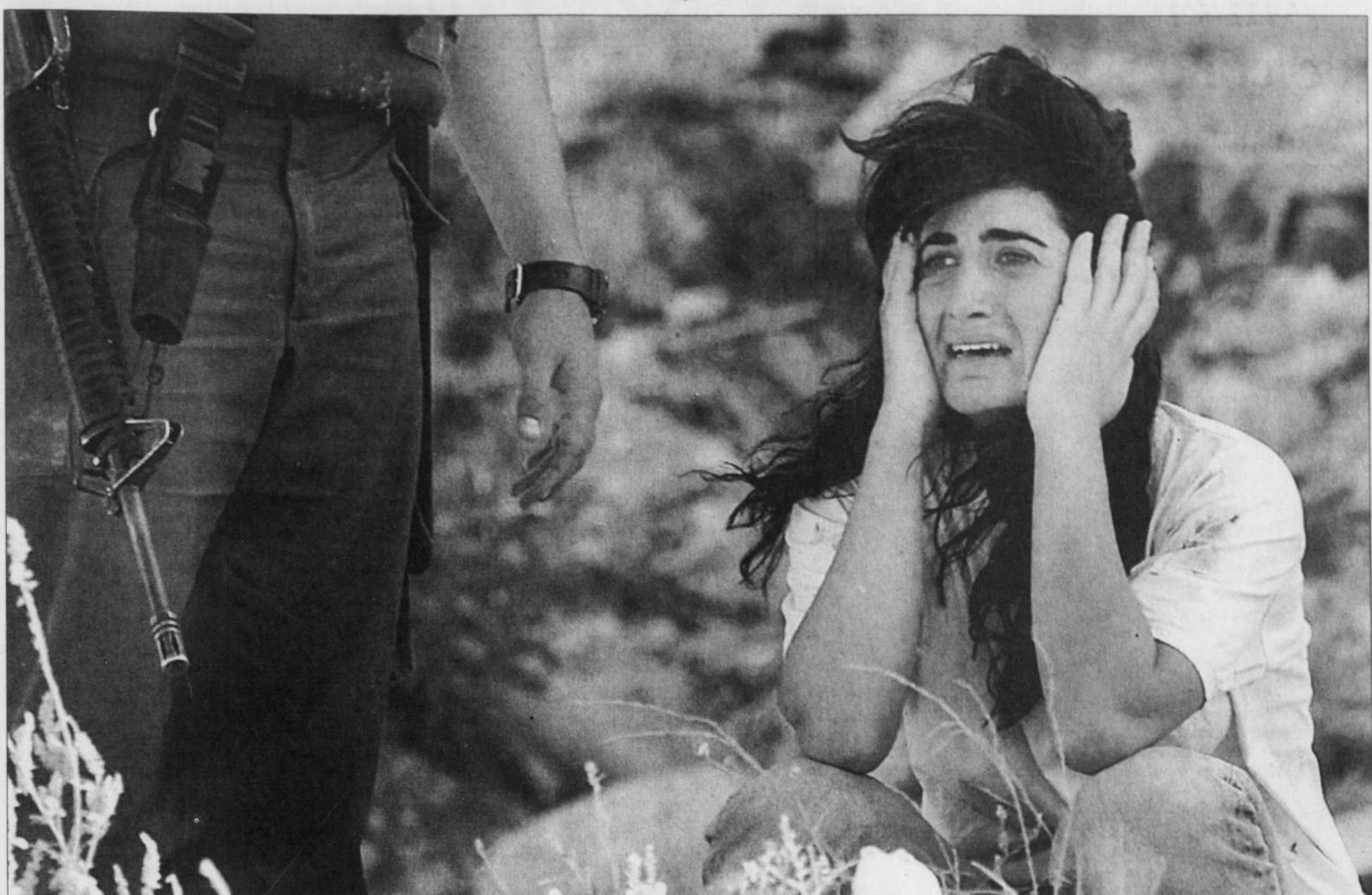
C'est pour ça que ça fait si mal? Si je me rabaisais à ce niveau de réflexion, je pourrais dire — parce que moi, je n'ai jamais vu ça — que ça n'existe pas. Je dirais que moi, j'ai surtout vu mes collègues et amis sortir de maîtrise avec des dettes de 25 000 \$, alors c'est ça la réalité. Mais abstenons-nous de ce genre de sophisme, par ailleurs fort prisé par les «groupes de jeunes», genre Force Jeunesse, tout aussi bornés dans leurs «analyses».

Toute cette entreprise de «bitchage» entre générations est vaine. Cette «lettre aux individualistes» est vaine. Cette réplique l'est tout autant.

Vous en avez vu? Voyage? Moi aussi, tiens. Tout cela est d'un prodigieux ennui, d'un déjà-vu consternant. Réécoutez *Les Bourgeois* de Brel, monsieur et madame, c'est crédible vu que c'est de votre temps. C'est cruellement vrai.

## IDÉES

Conflit israélo-palestinien



Un policier monte la garde près d'une Palestinienne qui tentait d'empêcher le début de la construction d'installations israéliennes sur des terrains de Jérusalem-Est dont les Palestiniens affirment être propriétaires. L'enjeu territorial est au cœur du conflit opposant Israéliens et Palestiniens, tout comme le partage de la souveraineté de Jérusalem. REUTERS

## Un plan international de paix s'impose au Proche-Orient

La résolution d'une guerre civile ne peut être confiée aux combattants

CHARLES-PHILIPPE DAVID

Titulaire de la chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques à l'UQAM et directeur de l'Observatoire sur les États-Unis de la même chaire

La violence au Proche-Orient ne risque pas de s'estomper sans une intervention internationale résolue et beaucoup plus engagée qu'elle ne l'a été jusqu'à maintenant. Une solution, classique, dans les conflits armés réside dans la victoire de l'une des parties sur l'autre. Cette solution (« donnons une chance à la guerre ») est prônée par le gouvernement Sharon mais ne convainc personne, pas même les stratèges israéliens. Dans une guerre asymétrique comme celle qui sévit, comment obtenir une victoire sur des combattants suicidaires sauf à rendre la société israélienne totalement autarcique? Certains rêvent d'un « nouveau mur de Berlin » pour protéger de façon étanche cette société. Cette solution est irréaliste et ne règle nullement le problème de fond car, même en Israël, la population arabe grandissante est révoltée par le sort réservé aux Palestiniens.

Organisée par les éléments radicaux palestiniens, avec vraisemblablement l'appui de l'Autorité palestinienne, et menée par des individus — hommes et femmes — prêts à sacrifier leur vie, l'intifada ne peut à terme que détruire irrémédiablement les assises d'un gouvernement et d'une administration palestinienne autonome. La stratégie des Palestiniens du « faible contre le fort » ne peut que les condamner à l'impasse. Elle ne peut les conduire qu'à une guerre larvée provoquant la démesure des ripostes militaires de l'armée israélienne, comme on l'a constaté à Jénine.

### Les solutions classiques dépassées

Bref, la victoire de l'une des parties est hautement improbable. Les solutions classiques ne sont d'aucun secours pour favoriser la résolution du conflit et éviter un processus d'escalade. L'ère des solutions étapistes, fondées sur la diplomatie des grandes conférences, est caduque. L'engagement international doit être intensifié au Proche-Orient, comme il l'a été ailleurs, quoique dans des contextes fort différents: en Bosnie, au Kosovo, au Timor, voire en Afghanistan et en Sierra Leone. Sans un tel engagement, l'impasse, sinon l'intensification de la violence, est prévisible.

Tout un dilemme auquel font face les protagonistes: sans sécurité immédiate, pas de résolution diplomatique durable; pas de sécurité durable sans perspectives diplomatiques de résolution du conflit. Pour dénouer cette impasse, une intervention extérieure est devenue incontournable.

Des travaux récents, notamment l'ouvrage du professeur Barbara Walter, *Committing To Peace - The Successful Settlement Of Civil Wars*, paru cette année à Princeton, peuvent nous éclairer. Dans son étude

exhaustive des processus de paix, le professeur Walter note que tout processus de paix, pour être durable, nécessite une garantie de sécurité durant sa mise en œuvre. Cette garantie, selon elle, requiert dans la plupart des cas l'engagement sur le terrain d'une tierce partie pour favoriser la démobilisation, le désarmement et la réussite des pourparlers de paix. Sans cette garantie, une guerre civile n'a que peu de chances de s'estomper.

Le message est clair: la résolution d'une guerre civile ne peut être confiée aux combattants. Pour parvenir à la paix, une tierce partie doit donc prendre des risques et s'impliquer. La situation israélo-palestinienne présente toutes les conditions pour la mise en place d'une telle garantie et pour une telle implication.

En théorie, une intervention extérieure et soutenue peut réussir. Pensons aux exemples de la Bosnie et du Kosovo. Les prophètes de malheur ont été confondus. Au milieu des années 90, la violence y était décrite comme le produit de haines ancestrales. La télévision nous menait à penser que rien de l'extérieur (et surtout pas de la part de l'ONU) ne pouvait être fait pour apporter la sécurité aux Albanais, aux Serbes, aux Croates et aux Musulmans des Balkans. Pourtant, aujourd'hui, la violence n'a plus voix au chapitre dans ces régions. L'OTAN s'est avérée une planche de salut efficace dès lors qu'elle a décidé d'imposer cette sécurité et d'aider à la reconstruction.

Le cas de la Sierra Leone est tout aussi probant. Cet État a été abandonné à son sort pendant une dizaine d'années. L'anarchie, la violence quotidienne et notamment les mutilations infligées bien souvent par des enfants-soldats ont conduit ce pays au bord du gouffre. Ces dix années ont constitué une sorte de retour au Moyen Âge pour un pays aux prises avec une lutte sanglante entre factions rivales, déplaçant, torturant une population captive. Qui aurait cru la paix possible, comme cela semble être le cas aujourd'hui?

La recette, si on peut s'exprimer ainsi: un déploiement musclé des troupes britanniques en lieu et place des Casques bleus. Leur rôle: imposer la paix, arrêter le leader de la guérilla, soutenir la prise en main du gouvernement par un proconsul britannique avec mandat onusien et veiller aux réformes, entre autres, d'une police efficace et encadrée. La paix est maintenant perçue par la présence de 17 500 Casques bleus, soit la plus large opération de l'ONU dans le monde aujourd'hui.

De nouveau, la leçon semble claire pour tenter de résoudre le conflit au Proche-Orient: il est possible, pour les puissances occidentales, d'utiliser leurs armées, dans certaines situations critiques dans le monde, sans toujours craindre l'enlèvement et la perte démesurée de vies humaines. Mais encore faut-il surmonter l'hésitation ou l'absence de volonté politique.

Pourquoi une intervention extérieure et soutenue au Proche-Orient? Parce que, par ailleurs, les

voies diplomatiques ont été épuisées. Certains pensent qu'il est possible, après les développements des derniers mois, de retourner au processus de paix d'Oslo. Celui-ci est probablement enterré. D'une part, le gouvernement de Sharon ne veut plus d'un État palestinien, dit terroriste, comme voisin. D'autre part, les Palestiniens ne croient plus qu'Oslo puisse un jour justifier leur donner cet État auquel ils aspirent depuis longtemps. Le plan saoudien, présenté par le prince Abdallah au début de mars dernier, promettant à Israël une paix durable en échange des territoires occupés, représente un effort louable (et affirmé depuis 1967). Toutefois, ce plan n'indique pas les moyens par lesquels Israéliens et Palestiniens peuvent, par eux-mêmes, parvenir à une paix durable.

### Les termes de la paix

Même si Oslo et le plan Abdallah semblent aujourd'hui lettre morte, ils expriment les termes incontournables de la paix convoitée. En réalité, on le sait, jamais les négociateurs israéliens et palestiniens n'étaient aussi proches d'une entente globale que lors des pourparlers de Taba, en janvier 2001. Cette entente avait été rendue possible par le travail au préalable inlassable du président Clinton pour voir fructifier les chances de paix.

Pour réussir, ce plan international doit compter sur une implication vigoureuse des États-Unis, soutenue par une coalition d'États

Les bases de cette entente laissent subsister de nombreux points d'achoppement. Il est toutefois moins difficile qu'il n'appert d'imaginer les contours d'une paix, pour peu que la confiance soit rétablie — comme Begin et Sadate le réalisèrent en 1978, comme Rabin et Arafat l'accomplirent en 1993.

En premier lieu, l'enjeu territorial. Les Palestiniens se feraient accorder environ 94 % du territoire de la Cisjordanie. Les 6 % restants resteraient à Israël et accueilleraient environ 80 % des colons juifs, à la condition qu'un échange comparable puisse être consenti à l'État palestinien. Ce troc serait à l'avantage d'Israël car cela lui permettrait de déléster une partie de ses régions à prédominance arabe au profit de la future Palestine.

En second lieu, le partage de la souveraineté de Jérusalem est de toute évidence un problème épineux. Il pourrait toutefois trouver une solution durable dans l'internationalisation des lieux saints, sous l'égide de l'ONU. Le président Clinton avait réussi à convaincre les parties de faire de Jérusalem la capitale des deux États, en plus de se partager la souveraineté de la vieille ville et des lieux saints.

Clinton allait même jusqu'à imaginer une double souveraineté sur le mont du Temple: l'une arabe sur la surface et l'autre israélienne sous le sol, une manière ingénieuse et originale de réaliser un tel partage jusqu'au bout.

En dernier lieu, les pourparlers de Taba laissent en suspens la question des cinq millions de réfugiés palestiniens. Cette fois, elle devra être incluse dans le processus de paix. D'autant que des solutions exis-

tent sans devoir mettre en péril l'équilibre démographique d'Israël: par exemple, de généreuses mesures compensatoires permettant aux Palestiniens en Jordanie, en Syrie et au Liban de pouvoir choisir de ne pas retourner en Palestine.

Le tout est de faire reconnaître par les Israéliens ce droit au retour, droit qui, en pratique et selon les observateurs, comporterait peu de risques de mener à une immigration massive en Israël et en Palestine. Il s'agit pour la communauté internationale de régulariser le statut des réfugiés en obtenant pour eux à la fois des compensations et une promesse de citoyenneté (de préférence de leur pays d'exil).

Comment parvenir à une telle paix, comment réaliser des progrès substantiels? Il est grand temps que la temporisation, la promesse des sommets diplomatiques et des grandes conférences fassent place à un plan international d'envergure. Celui-ci devrait reposer sur l'assurance d'une sécurité garantie par le déploiement d'une force de paix suffisamment importante. Cette force aurait pour mandat, d'une part, de dissuader les attentats terroristes palestiniens et les incursions militaires israéliennes et, d'autre part, de contribuer à l'édification d'un État palestinien viable, démilitarisé mais policé. Ceci aurait pour effet de rassurer Israël et de mettre fin aux besoins pour celui-ci de procéder à des actions militaires.

Dans le contexte actuel, il y a fort à parier que la présence même d'une force internationale empêcherait l'escalade du conflit. À la condition — et c'est là une deuxième assurance — que la communauté internationale agisse comme médiateur engagé pour faire accepter aux parties, avec toutes les garanties possibles, un traité de paix comportant toutes les mesures évoquées précédemment (frontières, réfugiés, Jérusalem). Cette médiation pourrait être menée par une tréfole d'anciens chefs d'États influents désignée par l'ONU (comme Nelson Mandela, Jimmy Carter et Mikhaïl Gorbatchev). Une telle démarche procurerait plus de légitimité pour parvenir à contraindre les parties à terminer leur travail inachevé lors des négociations de Taba. Cette démarche pourrait enfin aboutir à des référendums, tant en Israël qu'en Palestine, pour avaliser les termes finaux de l'accord de paix.

Pour réussir, ce plan international doit compter sur une implication vigoureuse des États-Unis, soutenue par une coalition d'États — de la même façon que la diplomatie américaine a pu compter sur de telles coalitions lors de la guerre du Golfe ou de l'intervention en Afghanistan. Le déploiement d'une force d'intervention de paix doit ainsi pouvoir compter sur une forte participation des troupes américaines mais également européennes, russes et arabes.

Enfin, ce plan international doit s'appuyer sur un engagement financier, à la hauteur d'un plan Marshall, pour rapidement assurer la survie économique du futur État palestinien. Le président Bush doit reprendre le flambeau là où Clinton l'a laissé, mais de manière encore plus déterminée que son prédécesseur. Il en va de l'avenir de la paix au Proche-Orient mais également de la sécurité des États-Unis.

www.dandurand.uqam.ca

### L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), François Cardinal (actualité municipale), Marie-Andrée Chouinard (éducation), Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoit Munger (responsable du site Internet), Josée Boileau, Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Duchon et Christine Dumazet (relucteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélat (responsable), Jean-Pierre Legault, Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy, Eric Desrosiers, Valérie Dufour, Pauline Gravel, Claude Turcotte; à l'information internationale: Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Roux Soucy (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur), Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Martin Fournier, Véronique Géraud, Anouk Hurburt, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire); LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida, INFORMATIQUE, Yanick Martel (responsable); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Hélène Gervais, Marie-Eve Santerre, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc; L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjoins administratifs), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross; LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

# LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

### FOOT

SUITE DE LA PAGE 1

les équipes changent de côté à la mi-temps parce qu'il aurait fallu refaire un demi-terrain de gazon (là, il faudra le refaire au complet, mais juste à moitié, je me comprends). Mais ils n'ont marqué que sur un retour de penalty bloqué, et encore, Hernan Crespo s'est ramassé sur le ballon un peu trop vite pour que tout ça soit bien casher, ou qu'il y ait du moins l'apparence de casher.

Et après le match, on en a vu plusieurs verser une larme et plus, et vous c'est votre affaire, mais moi, quand on met «pleurer» et «Argentine» dans la même phrase, je ne peux que songer à Eva Perón, et une association d'idées entraînant l'autre, j'ai aussi eu une pensée pour Madonna, vous essayez ça à 4h20 du matin, il s'en dégage comme un sentiment de vraiment exister. Une peine qui a ensuite fait place à une certaine colère, comme celle de Gabriel Batistuta, le *striker* argentin, qui a reproché aux Européens leur style de jeu: «On essaie de jouer du bon football, et ils se contentent de reculer et d'attendre.»

C'est ce qu'avait fait l'Angleterre vendredi dernier, et c'est ce qu'a fait la Suède hier. Mais la vérité, c'est qu'il n'y a pas grand-chose d'autre à faire contre un pareil tourbillon, et qu'il faut du reste être d'une habileté défensive sidérante pour tenir le coup pendant 90 minutes. Les Argentins n'ont sûrement pas s'en prendre qu'à eux-mêmes, et sûrement aussi un peu à Bielsa, qui s'est évertué à présenter une formation 3-3-1-3 (surnommée, dans les milieux bien informés, «La Quotidienne à quatre chiffres») l'empêchant de faire jouer en même temps ses deux excellents buteurs, Batistuta et Crespo, et permettant à l'adversaire de verrouiller plus facilement le centre.

Quant aux Suédois, vraiment, ouf. Je vous jure, les dix dernières minutes du match, ils les ont passées à genoux. Même le gardien Hedman, bondance, devait reprendre son souffle avant d'exécuter ses coups de pied de but, et il les faisait en grimaçant. Or voici que non seulement ils se sortent du groupe de la mort, mais ils terminent en tête.

Hier la Suède, avant-hier le Danemark. Ce que ça peut faire, tout de même, la social-démocratie.

◆ ◆ ◆  
Groupe de la mort? Coupe de la mort, oui. France et Argentine, les deux grands favoris sont passés aux pertes sèches avant même de s'être installés dans ce tournoi. A un par jour comme ça, on aura qui en finale, le Japon et la Corée du Sud conformément au complot immémorial qui régit le football depuis plus de 100 ans et dont je vous expliquerai les tenants et les aboutissants sous peu?

Ce matin, c'est au tour de l'Italie, et demain du Portugal, et ensuite du Brésil, dites?

En tout cas, la Squadra Azzurra, qui affronte le Mexique à 7h30 avec quasi-obligation de tirer les marrons du feu de la révolte qui semble agiter les petites équipes (c'est du Dante paraphrasé) et de gagner, ferait bien de se méfier. Voyez plutôt.

Avant le tournoi, la firme Ladbrokes, prestigieuse maison de paris de Londres, avait donné la France première favorite pour tout remporter. Paf, la France a perdu son premier match contre le Sénégal — et n'a jamais gagné par la suite. Après cette défaite, Ladbrokes s'est ajustée et a placé en tête l'Argentine, qui, paf, a aussitôt perdu face à l'Angleterre — et n'a jamais gagné par la suite. Devant cette déconvenue, Ladbrokes s'est ajustée et a placé en tête l'Italie, qui, paf, a aussitôt perdu contre la Croatie. Ne perdant rien pour attendre, Ladbrokes s'est ajustée et a placé en tête le Brésil.

A suivre.

◆ ◆ ◆  
JAAA!  
La Suède étant une contrée où le laconisme fleurit, ainsi se lit comme elle se prononce la manchette sportive d'hier du quotidien stockholm Aftonbladet, auquel je remercie chaque jour un donateur anonyme de m'avoir fait cadeau d'un abonnement. (Quoique je préfère, en fait de réactions, celle du prince Charles à l'annonce de la qualification de l'équipe d'Angleterre pour le deuxième tour. «Jolly good stuff», qu'il a dit.) Les quatre lettres ainsi que le point d'exclamation sont en jaune et bleu typique, si vous voyiez ça, ça vous rappellerait un peu les coloris de votre sac Ikea.

Il y a aussi, dans la même page, une photo d'Elin Nordegren, mannequin suédoise et fiancée de Tiger Woods, qui s'apprête à disputer le US Open, et si vous voyiez ça, ça vous donnerait certainement des coloris, de même que d'autres idées de jolly good stuff, mais passons.

Bref, en provenance de Suède, des informations extrêmement utiles: la grande Ecole d'économie de Stockholm a effectué une étude scientifique auprès de 278 sujets visant à mesurer les facultés prédictives de la population. Les personnes examinées ont été classées en fonction de leur connaissance du football, puis on leur a demandé qui allait gagner la Coupe du monde. Les réponses les plus fréquentes: France, Argentine, Brésil et Italie.

Détail intéressant, selon le D<sup>r</sup> Patric Andersson, de l'Institut d'économie psychologique, les prédictions des connaissances ne se démarquent en rien de celles des gens aux connaissances moyennes ou qui se foutent du foot, de sorte que leur taux de réussite est comparable à celui de tout le monde. Bref, être un expert ne sert à rien. Je le savais, maudit, je le savais.

jdion@ledevoir

### LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courrier [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

Le *Devoir* peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. Le *Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

### REVENU

SUITE DE LA PAGE 1

semblances entre le revenu de solidarité du gouvernement péquiste et le revenu de citoyenneté promis par l'ADQ se trompent, dit-il.

«La lutte a commencé en 2001 dans le discours inaugural», a rappelé M. Landry. Et il est désormais prévu qu'à l'automne le débat se poursuivra sur la loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale déposée hier. Seulement la deuxième au monde après une loi similaire existant en France, a indiqué la ministre responsable Linda Goupil, la législation québécoise lance un plan d'action incluant un revenu de solidarité, crée un comité consultatif et un Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale ainsi qu'un Fonds spécial qui pourrait s'abreuer à même l'actuel Fonds de lutte contre la pauvreté.

Il s'agit d'un «projet ambitieux», selon le premier ministre Landry, qui devrait amener le Québec au rang des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres, parmi lesquelles se trouvent la France, l'Allemagne et les pays scandinaves. Mais ce projet arrive «en retard» et ressemble à du «marketing politique» aux yeux de l'opposition libérale et adéquate. En outre, beaucoup de mesures du plan d'action restent à déterminer, que ce soient celles du soutien à l'éducation ou celles du soutien aux personnes inaptes au travail.

#### Revenu de solidarité

Les mesures gouvernementales ne prendront véritablement leur essor qu'en 2003, après l'entrée en vigueur de la loi et le dépôt, 60 jours plus tard, d'un plan d'action comprenant le revenu de solidarité. Ce revenu «disponible à la consommation dont les personnes devraient disposer» variera selon la composition des ménages et leur situation particulière.

Québec souhaite que 200 000 ménages atteignent ce revenu d'ici trois à cinq ans. Pour ce faire, des pressions seront exercées pour qu'Ottawa relève ses seuils d'imposition nulle. Les mesures de pauvreté placent à environ 11 000 \$ le revenu annuel d'une personne seule, à 15 000 \$ celui d'un couple sans enfant ou d'une famille

monoparentale avec un enfant et à 21 000 \$ pour une famille biparentale avec deux enfants.

Le plan d'action gouvernemental modifiera donc la Loi sur le soutien du revenu relativement aux pénalités sur le partage de logement. Il fixera également les règles d'une prestation minimale dans le cas de sanctions administratives et permettra aux familles de posséder des biens d'une valeur supérieure et des avoirs liquides pour favoriser leur développement.

Il est clair que la responsabilisation des plus démunis demeure à l'agenda du gouvernement. «On veut soutenir de façon plus progressive encore ceux et celles qui font tous les efforts nécessaires pour s'en sortir», a confié la ministre Linda Goupil. Sa collègue Nicole Léger ajoute que les gens rencontrés au Québec expriment le besoin d'un encadrement législatif: «On veut que ça dure, qu'il y ait une durée et que ça oblige.»

#### Comité et Observatoire

Un comité consultatif sera créé. Il sera formé de 17 membres nommés par le gouvernement et choisis parmi les organismes et groupes de défense des plus démunis, mais aussi au sein des milieux patronaux et syndicaux. Le comité conseillera le ministre sur sa stratégie de lutte contre la pauvreté. Il pourra également donner des avis et soumettre des recommandations.

De son côté, l'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale sera davantage un lieu d'observation, de recherche et d'échanges. Là aussi, le gouvernement nommera un comité de direction composé de sept membres, dont certains en provenance des milieux universitaires. L'Observatoire procédera à des recherches et élaborera des indicateurs pour mesurer la pauvreté et l'exclusion sociale.

Enfin, un fonds spécial servira à financer des initiatives de lutte contre la pauvreté. Sous la responsabilité du ministère des Finances, ce fonds encouragera la prise en charge locale et régionale de cette lutte contre la pauvreté par les groupes, les citoyens, tout autant que par les entreprises.

«Ca n'appartient pas juste au gouvernement, a résumé la ministre Nicole Léger. La lutte contre la pauvreté ça appartient à toute la société civile.»

### OSM

En ce qui concerne la prochaine saison, la continuité sera assurée par Jacques Lacombe, ancien assistant de Charles Dutoit

SUITE DE LA PAGE 1

que c'est le genre de formation (comprendre l'OSM) dont il pourrait, comme bien d'autres, aimer présider aux destinées.

Bien sûr, l'homme a des réserves, comme bien des cas de ce genre. Celles-ci sont d'abord liées à ses engagements actuels. Eliahu Inbal a même déjà dû refuser certaines invitations de l'OSM, voire a été obligé de se désister à la dernière minute pour ce qui était de monter au podium ici, à cause d'autres obligations ou certains travers de l'existence. Ensuite vient — ce qui deviendra probablement une condition *sine qua non* de tout aspirant à la direction de cette formation — le fait que l'orchestre doit pouvoir offrir à son directeur artistique une salle digne des aspirations de celui-ci et de la qualité des membres de l'orchestre.

Alors que certains paris — comme certaines rumeurs — vont bon train chez les échotiers locaux, un intérêt semble donc naître, à l'échelon international, pour ce qui est de prendre les rennes de l'OSM, suivant un jeu de roulette dont les croupiers sont maintenant choisis. Ainsi l'OSM annonçait hier les membres du comité de sélection de ce nouveau titulaire. Ce comité proposera quatre ou cinq noms au comité d'embauche qui, lui, est formé de membres du conseil d'administration de l'OSM.

Le comité de sélection, de treize membres et présidé par Bernard Shapiro, recteur et vice-chancelier de l'université McGill, se compose comme suit: Jean-Pierre Brossmann, directeur général du Théâtre du Châtelet (Paris); Welz Kaufmann, président et chef de direction du Festival de Ravinia (Chicago); Jean Paré, membre du comité exécutif de l'OSM; Murray Lapin, membre du conseil d'administration de l'OSM. Puis viennent Bernard Labadie, nouvellement nommé à la direction artistique de l'Opéra de Montréal (et dont on sait que Charles Dutoit ne priait guère la présence en ces lieux), le père Fernand Lindsay csv, directeur artistique du Festival international de Lanaudière, le pianiste Louis Lortie (nul besoin de présentation), Madeleine Careau, la directrice générale dudit orchestre, de même que Paul Fortin, administrateur de la musique à l'OSM.

Du côté des musiciens de l'OSM, on trouve le violon solo Richard Roberts, de même que deux membres délégués par le comité des musiciens de

l'OSM, soit Vivian Lee et Jean-Marc Leblanc.

Sans présumer de ce que le comité de sélection devra faire, ni des orientations qu'il peut légitimement prendre, on peut dire que la situation se met à bouger doucement. Il semble que le processus sera fait selon une sorte d'invitation. Certains chefs de grande envergure comme Eliahu Inbal, on l'a vu, pourraient bien se montrer intéressés. (Pour en savoir plus sur Eliahu Inbal et sa vision de la musique, on lira la version complète de l'entrevue accordée au *Devoir* qui paraîtra dans le Cahier Culture du 22 juin, à l'occasion de sa venue au Festival international de Lanaudière.)

Cette dernière manifestation d'intérêt, pour discrète qu'elle soit, ne peut donc être que positive. L'aune à laquelle seront jugés les éventuels candidats est dorénavant établie.

#### Prochaine saison

En ce qui concerne la prochaine saison, la continuité sera assurée par Jacques Lacombe, ancien assistant de Charles Dutoit à l'OSM, qui sera au pupitre une fois par mois. Les chefs ont également tous été trouvés. Edo de Waart, Gilbert Levine, Roberto (pas Claudio) Abbado entre autres, et Michel Plasson et Emmanuel Villaume, qui participent également à la traditionnelle visite automnale de l'OSM à Carnegie Hall.

Cette permanence n'empêche pas les désistements de se produire. Ainsi, le violoncelliste Yo-Yo Ma et le pianiste Emmanuel Ax ne seront pas présents à Montréal lors la saison prochaine, tout comme les Rostropovitch et Ashkenazy.

Le comité de sélection s'attelle donc à une tâche ardue et, sans vouloir s'imposer une échéance trop précise, il compte arriver à une décision dans les délais les plus raisonnables. Sa tâche: attirer et retenir les meilleurs candidats — ceux qui ont à la fois le talent et le réseau nécessaires à la survie de l'OSM et à la sauvegarde de sa qualité —, et faire le choix le plus judicieux possible compte tenu des impératifs financiers et syndicaux qui s'inscriront dans les discussions en filigrane.

Tâche ardue entre toutes, mais il semble que le flambeau soit haut brandi, ce qui est plus qu'une nécessité pour l'OSM: c'est une question de survie. Les nouvelles brochures devraient être envoyées sous peu aux abonnés et disponibles à tous les intéressés. Le feuilleton continue.

### CHAPLEAU

Nerveux et agité à sa sortie du poste de police situé au centre-ville de Montréal, M. Chapleau a nié être l'auteur du crime. «Je n'ai rien à voir avec ce qui s'est passé là-bas, a-t-il dit. Je suis un bon gars, je ne suis pas une mauvaise personne et je veux poursuivre une vie normale sans être montré du doigt au sujet de l'incendie. Ça fait maintenant 14 ans et je souhaiterais que les gens me laissent seul.»

Alain Chapleau avait été acquitté d'une accusation criminelle six mois après l'incendie, en janvier 1989, par la Cour supérieure, à Longueuil. Malgré une confession aux policiers de la SQ après quatre heures d'un interrogatoire serré, le juge Réjean Paul avait indiqué aux jurés qu'ils devaient l'acquitter, faute de preuves. Le juge Paul avait été très critique à l'égard de l'enquête policière de l'époque. Alain Chapleau avait plus tard tenté une poursuite de 1,5 million de dollars contre le Procureur général, la SQ et deux de ses policiers pour arrestation abusive.

L'incendie de l'entrepôt de biphényles polychlorés

### RÉFORME

SUITE DE LA PAGE 1

réforme, il en est aussi le plus important défi, au dire de l'ensemble des acteurs du réseau de l'éducation. Le titulariat implique une présence accrue d'un même professeur auprès d'un groupe d'élèves et le travail des enseignants en équipe nécessitera un profond changement dans la culture du secondaire.

Même si la convention collective actuelle n'empêche pas complètement les nouveaux aménagements, les directions d'école comptent sur la prochaine négociation pour mieux baliser les possibilités de travail dans l'esprit de la réforme. Rappelons que la prochaine négociation de la convention collective des enseignants a été reportée au printemps prochain. «Il est évident qu'il y a un dialogue à poursuivre avec les enseignants», répond le ministre de l'Éducation — qui émerge tout juste d'une négociation ardue avec les enseignants sur le dossier de l'équité salariale —, précisant cependant que des écoles ont fait des tentatives fructueuses sans que la convention ait heurté leurs ambitions.

Côté organisation scolaire, un avis du Conseil supérieur de l'éducation a clairement indiqué, au printemps 2001, que le temps «devait être aménagé autrement au secondaire» pour favoriser la réussite des élèves. Ainsi, changer quatre à six fois de classe par jour, en passant d'une période de 60 ou 75 minutes à l'autre, «n'est pas le modèle approprié», a concédé hier le sous-ministre adjoint, Robert Bisailon, peu avant la présentation du ministre. Même si certains milieux passeront sans doute directement à de nouvelles manières de faire, pour d'autres des changements dans l'organisation du temps scolaire devront être balisés par les lignes directrices de la convention collective. «C'est un objet de négociation locale», explique M. Bisailon.

«Je formule le souhait que les gens arrivent à travailler en équipe», a expliqué hier André Caron, président de la Fédération des commissions scolaires du Québec, satisfait des grandes lignes de cette réforme. «Je pense qu'on a un petit peu oublié ça au Québec. Nous avons le défi de s'accrocher à des écoles qui ont des projets particuliers, comme Agir autrement, et qui ont un petit peu oublié les textes de convention.»

«Lors de la dernière négociation, nous avions buté sur la question de l'organisation du travail dans le cadre de projets spéciaux», rappelle Robert Morin, président de la Fédération québécoise des directeurs d'établissement d'enseignement (FQDE). «Il est clair que, si on veut s'assurer de pratiques généralisées au Québec, pour ne pas avoir de résistance locale dans certains milieux, il faudrait s'assurer que, lors des prochaines négociations, on en arrive à une entente», ajoute Jacques Delfosse, président de l'Association montréalaise des directions d'établissement scolaire.

Les changements annoncés hier étaient nombreux et de tout ordre. Sur le plan du calendrier d'implantation, même s'il a refusé tout au long de cette conférence de presse de prononcer le mot «report», le ministre a confirmé effectivement hier un retard d'un an dans l'implantation de la réforme au secondaire, prévue initialement pour septembre 2003 et maintenant déplacée à septembre 2004.

La réforme sera implantée dès septembre prochain au 3<sup>e</sup> cycle du primaire (5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années), où l'on ne bénéficiera pas cependant, comme pour les deux autres cycles précédents, d'une année d'implantation graduelle, passant plutôt automatiquement en mode obligatoire. Le boycottage de la formation liée à la réforme, exercé cette année par les enseignants plongés dans le dossier de l'équité salariale, est la cause essentielle des modifications annoncées hier au primaire. Toujours au dernier cycle du primaire, les deux premières étapes de l'année prochaine pourront être consacrées à la formation, à l'appropriation et à l'expérimentation de la réforme, pour les 70 % des enseignants qui n'ont pas encore eu de formation, a expliqué le ministre.

Grande nouveauté: le secondaire sera divisé en deux cycles, avec 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> secondaire d'un côté, et 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> de l'autre. On fait passer de 450 à 600 le nombre d'heures de français de la 1<sup>re</sup> à la 3<sup>e</sup> secondaire. Plutôt que de goûter à l'histoire en 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire seulement, il y en aura désormais tout au long du parcours, ce qui hausse de 200 à 450 le nombre d'heures d'enseignement de l'histoire au secondaire.

Pour modifier ainsi le programme d'étude, on n'augmente pas le nombre d'heures d'enseignement global mais on crée un «programme intégré de science et technologie» pendant les quatre premières années du secondaire. Ainsi, les cours actuels d'écologie, de sciences physiques, de biologie et d'initiation à la technologie y seront fusionnés, ce qui permet de rehausser l'enseignement du français et de l'histoire. Le ministre souhaite aussi proposer au gouvernement un nouveau programme d'arts pour les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années du secondaire, où rien n'est actuellement prévu.

Côté évaluation, même si la politique incluant les réseaux primaire et secondaire ne sera pas prête avant juin 2003, le ministre confirme aussi l'avènement des bilans des apprentissages, sorte de relevés sur l'état des apprentissages et des compétences de l'élève que l'on remettra à la fin des 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années du secondaire. En fin de première et de troisième année? «Il y aura de l'évaluation continue», explique le ministre.

l'intention de libérer sa conscience, à défaut de quoi il se suiciderait. C'est pour cette raison que M. Chapleau a rencontré pendant plus de trois heures les enquêteurs de la division des crimes contre la propriété, hier, qui devront rédiger un rapport destiné au procureur de la Couronne. Mais selon M. LaHaye, il est impossible que de nouvelles poursuites soient intentées contre son client. «Souvenez-vous qu'il a déjà été acquitté, a-t-il dit. Et on ne peut accuser la même personne deux fois pour le même événement... C'est terminé. Ça été jugé.»

Il a été impossible de savoir ce que M. Chapleau a raconté aux autorités policières concernant l'incendie. M<sup>r</sup> LaHaye a refusé de dire si l'homme a formellement avoué ou non être l'auteur du crime. L'avocat a mentionné qu'il souhaitait d'abord s'assurer que les droits constitutionnels de M. Chapleau allaient être respectés. Ce dernier, qui n'est donc pas encore accusé, ne posséderait aucun antécédent judiciaire.

Restaurant Gutenberg — cuisine française qui fait bonne impression

359, av. du Président-Kennedy (coin de Bleury) • ☎ Place des Arts • Tél.: 285-8686 • [gutenberg@qc.airs.com](mailto:gutenberg@qc.airs.com)

CE MIDI: Entrée + dos de saumon rôti au pavot + dessert • 17\$

Envie de cuisiner? Informez-vous sur notre formule Chef d'un soir.